



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 078 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 4 décembre 2017

Président

M. James Maloney

Comité permanent des ressources naturelles

Le lundi 4 décembre 2017

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.)): Bonjour à tous. Merci d'être ici.

D'abord, je remercie les deux groupes de témoins d'avoir consenti au changement d'heure de leur comparution et de s'être encore une fois libérés pour nous.

Nous accueillons d'abord le vice-président des opérations d'Emily Creek Woodworking Ltée, M. Meyer, puis le vice-président du 13^e quartier de l'Association internationale des pompiers, M. Fred LeBlanc, accompagné d'un assistant de recherche, M. Greg Hewitt. Merci à vous tous d'être ici.

Monsieur Serré, je vous souhaite la bienvenue. Nous nous réjouissons de votre retour. Nous avons sympathisé de tout coeur avec vous pendant votre absence.

Messieurs les témoins, chacun de vous dispose de 10 minutes au maximum pour livrer sa déclaration dans une langue officielle ou les deux. Attendez-vous à être questionnés aussi dans ces deux langues. Au besoin, utilisez les appareils qui vous permettront d'entendre les interprètes.

Je donne d'abord la parole à MM. LeBlanc et Hewitt, puisqu'ils sont ici en personne. À vous la parole.

M. Fred LeBlanc (vice-président du 13^e quartier, Association internationale des pompiers): Je vous remercie, monsieur le président, et vous, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je suis sensible au temps et à la chance que vous m'accordez pour entendre l'Association internationale des pompiers.

Comme vous l'avez entendu, je me nomme Fred LeBlanc. Je suis le vice-président du 13^e quartier de l'Association internationale des pompiers. Je suis un pompier de Kingston récemment retraité. Je l'ai été 32 ans. Je suis maintenant délégué syndical à plein temps de l'Association.

« Vice-président de quartier » signifie que je suis vice-président du 13^e quartier, qui représente l'Ontario et le Manitoba dans une commission de 16 membres.

Je suis accompagné de M. Greg Hewitt, l'assistant de recherche de notre bureau canadien, situé ici, à Ottawa. Pour ne rien vous cacher, sachez que ma vision est très diminuée, au point que je suis aveugle au sens de la loi. Je compte donc sur Greg pour lire notre déclaration et livrer notre témoignage. Ensemble, nous serons heureux de répondre à vos questions.

Je lui cède maintenant la parole.

M. Greg Hewitt (assistant à la recherche, Bureau canadien, Association internationale des pompiers): Merci, monsieur le président, de nous offrir cette occasion de faire connaître notre point de vue sur cette question importante.

Pour vous la présenter rapidement, l'Association internationale des pompiers représente plus de 310 000 pompiers professionnels en Amérique du Nord, plus de 25 000 au Canada. Dans les principales villes du Canada, nos membres arrivent sur les lieux du sinistre en quelques minutes, quelle que soit l'urgence, grande ou petite, notamment des incendies de bâtiments, des urgences médicales, des opérations de sauvetage sur l'eau et la glace, des fuites de matières dangereuses.

L'Association est certainement en faveur d'une économie dynamique ainsi qu'une industrie du bois et des produits du bois prospère et viable, de l'expansion du secteur forestier et d'occasions plus nombreuses pour leurs travailleurs. En même temps, alors que les codes nationaux et provinciaux du bâtiment s'adaptent rapidement aux besoins d'innovation dans de nouveaux usages des produits du bois, nous vous recommandons vivement de faire preuve de prudence et de réglementer du mieux que vous pouvez la protection contre le feu, c'est-à-dire la sécurité des pompiers et la sécurité publique ou de les favoriser aussi du mieux que vous pouvez.

Comme la protection contre l'incendie est de ressort municipal, elle est également réglementée par la province. D'après nous, ce devrait être un sujet de discussion pour les partenaires municipaux et provinciaux du gouvernement fédéral. L'autorisation précipitée de la construction de bâtiments à ossature de bois de jusqu'à 12 étages de hauteur, proposée pour l'édition de 2020 du Code national du bâtiment du Canada a été qualifiée de stimulant économique pour l'industrie forestière.

Comme nous l'avons officiellement déclaré à la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies ainsi qu'au gouvernement fédéral, nous continuons de douter du comportement au feu des grands bâtiments à ossature en bois ainsi que de la préparation véritable des services d'incendie des villes et du personnel opérationnel à protéger efficacement et sans problème le public contre un éventuel incendie à l'intérieur d'un grand bâtiment à ossature de bois.

Nous sommes au courant d'études de la tenue au feu de bois lamellés-croisés et lamellés-collés et de l'effet de carbonisation qui protégeraient ces matériaux de la rupture. Nos membres de partout au Canada peuvent témoigner des phénomènes qui surviennent dans un gros bâtiment plein de matériaux combustibles modernes, qui peuvent être très différents de ceux qui se produisent dans une enceinte expérimentale contrôlée.

Notre principale crainte est qu'une majorité de services urbains d'incendie du Canada n'ont peut-être pas l'équipement, les ressources et la formation nécessaires pour éteindre efficacement et sans problème un incendie dans un gros ou un grand bâtiment à ossature de bois. Les pompiers peuvent être tenus d'entrer dans un bâtiment qui brûle, longtemps après le départ des occupants, pour chercher et sauver des personnes prises au piège et combattre avec acharnement l'incendie intérieur pour sauver l'immeuble et son contenu. C'est ce que le public attend d'eux. Les pompiers seront à l'intérieur ou à proximité, en cas d'écroulement.

D'après nous, trop nombreuses sont les inconnues du comportement d'un bâtiment à ossature combustible de bois de 6 à 12 étages dans un vrai incendie. Il est difficile d'en prévoir la charge totale et la charge combustible après sa construction et son occupation.

Il se peut aussi, comme l'a montré tragiquement l'incendie de la tour Grenfell, à Londres, plus tôt cette année, que des modifications, en l'occurrence un revêtement extérieur inflammable, s'ajoutent à un bâtiment beaucoup d'années après sa construction. Ni le Code national du bâtiment, ni celui de la prévention des incendies ni les codes homologues des provinces ne traitent de la capacité de réaction des services d'incendie relativement à la sécurité ou à la qualité de construction qu'offre tel bâtiment.

Les propositions de bâtiments à ossature de bois de hauteur moyenne ne renvoyaient à aucune norme de protection contre l'incendie comme la norme NFPA 1710, la norme scientifique de la National Fire Protection Association, qui quantifie le déploiement convenable des ressources d'un service d'incendie en milieu urbain.

• (1535)

Le président: Je suis désolé, monsieur Hewitt, mais puis-je vous interrompre une seconde? Les interprètes peinent à suivre. Je vous demande donc de ralentir un peu le débit.

Merci.

M. Greg Hewitt: Bien sûr.

La vérité, c'est que très peu de villes canadiennes se conforment au temps de réponse et aux normes de personnel pour les bâtiments de deux étages, sans parler des bâtiments de haute densité fabriqués de matériaux combustibles. L'examen des témoignages antérieurs devant votre comité, sur cette étude, nous a révélé l'extravagance des suppositions formulées sur les services locaux de protection contre l'incendie — par exemple, que leurs responsables sont consultés et qu'ils pourraient opposer leur veto à la construction d'un immeuble dans leur ville. Ça n'arrive tout simplement pas.

Même si une collectivité possède les ressources voulues pour combattre l'incendie dans un bâtiment donné, rien ne garantit qu'elle les possédera pendant l'existence de l'immeuble. Actuellement, nous constatons, dans beaucoup de collectivités canadiennes, la tendance à des compressions pour des motifs politiques et budgétaires dans les ressources et les capacités des services d'incendie. Nous pouvons en nommer de toutes les tailles, où on a fermé des casernes ou mis à pied des pompiers et beaucoup d'autres qui envisagent des initiatives qui se traduiraient par une augmentation du temps de réponse et une diminution des effectifs et de l'équipement des services d'incendie.

Ce scénario répandu laisserait les occupants d'un bâtiment encore plus démunis que ne le prévoyaient d'abord les constructeurs et les autorités. Souvent, les premières victimes de ces compressions sont la prévention des incendies et l'inspection des bâtiments, sur qui les occupants compteraient le plus pour assurer la conformité permanente de l'immeuble aux codes et aux règlements, par exemple quand des modifications y sont faites.

Avec le vieillissement de la population, un taux accru de citoyens éprouve des problèmes de mobilité, autre facteur dont il faut tenir compte, particulièrement dans les hôpitaux, établissements ciblés, d'après des témoignages antérieurs, pour la construction à ossature de bois, en plus des écoles, des centres commerciaux, des garages et des ponts.

La sécurité des pompiers est un autre sujet de préoccupation. D'après nous, l'autorisation donnée, dans le code national du bâtiment, à la construction de bâtiments à ossature de bois de plus grande hauteur se situe dans le contexte d'un code axé sur l'atteinte d'objectifs parmi lesquels ne figure pas la sécurité des pompiers. Leur sécurité ne peut donc pas motiver une demande de modification du code.

Faisons aussi remarquer que le code national du bâtiment, même si c'est un modèle en son genre, fixe les performances minimales absolues que les constructeurs sont tenus de réaliser. On ne parle pas, si vous me passez l'expression, de Cadillac; c'est la norme minimale. Le code du bâtiment de la Colombie-Britannique a été le premier à autoriser les bâtiments de six étages à ossature de bois. Le premier de ces bâtiments a été consumé dans un brasier, en mai 2011, à Richmond, ce qui a confirmé leur vulnérabilité particulière pendant la construction.

En décembre 2013, une résidence pour étudiants de quatre étages, à ossature de bois, en construction dans le centre-ville de Kingston, en Ontario, a pris feu, allumant un brasier qui s'est propagé à deux immeubles contigus, tout en éprouvant jusqu'à leur limite, pendant 48 heures, les capacités d'intervention de la ville en cas d'urgence. Le ministère du Travail de l'Ontario a déposé 22 chefs d'accusation contre les constructeurs, dont 11 concernaient des précautions de sécurité contre l'incendie qui n'avaient pas été prises.

Des règlements en vigueur sur la sécurité contre l'incendie et la protection de la collectivité contre l'incendie ne sont pas des garanties de sécurité pour un bâtiment. La vérité, c'est que tout incendie constitue un danger non seulement pour le public, mais, aussi, pour les pompiers qui interviennent. Les brasiers comme ceux de Richmond et de Kingston, dans des bâtiments à ossature de bois, réduisent aussi les ressources que les services d'incendie destinent à des incidents simultanés.

En conclusion, les pompiers ne s'opposent pas à un secteur forestier dynamique ou contre l'innovation dans les codes du bâtiment, mais si ces modifications se font rapidement, nous recommandons vivement une discussion plus approfondie sur la sécurité du public et des pompiers, compte tenu du contexte que nous venons de décrire, d'une protection insuffisante contre l'incendie dans de nombreuses collectivités et des éventuelles compressions de ses capacités de protection par la municipalité.

Au nom des pompiers professionnels du Canada, nous vous sommes reconnaissants de nous avoir invités à présenter notre point de vue. Nous attendons vos questions avec impatience.

• (1540)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Meyer, à votre tour.

M. Samuel Meyer (vice-président, Opérations, Emily Creek Woodworking Itée): Merci.

Bonjour tout le monde! Je m'appelle Sam Meyer, et je travaille dans les opérations, pour une entreprise de menuiserie qui se spécialise dans la fabrication de meubles de rangement faits sur mesure et de produits du bois pour divers commerces, industries et institutions. Notre entreprise familiale existe depuis plus de 30 ans.

Ces dernières années, nous avons affronté des augmentations imputables à divers secteurs de notre activité, et la menace de frais supérieurs et accrus persiste. Elle provient de la province et du gouvernement fédéral et englobe tout, des suppléments sur les matériaux jusqu'aux prélèvements fiscaux sur la paie ou les majorations du Régime de pensions du Canada en passant par l'hydroélectricité, le salaire minimum et l'augmentation de la durée des vacances. Il devient beaucoup plus coûteux d'exploiter une entreprise en Ontario, et les possibilités de recouvrer ces coûts diminuent.

En ce qui concerne l'achat des matériaux, les augmentations ont différentes origines. Nous avons commencé à voir la facturation du carbone et des suppléments pour la livraison dans presque toutes les commandes que nous recevons. Avant, c'était plutôt rare, et il devient de plus en plus difficile de prévoir les frais d'expédition et d'approvisionnement pour les divers matériaux que nous commandons.

L'industrie de la menuiserie affronte divers problèmes de qualité, de disponibilité et de coût pour beaucoup de ses matériaux et fournitures. À cause de la récente décision antidumping qui frappe le contreplaqué importé de Chine, tous les matériaux importés ont de fortes chances de connaître une augmentation des coûts dans un proche avenir. Nous ne pouvons pas corriger nos devis originels en y intégrant ces coûts imprévus. Impossible pour nous de demander une modification pour tenir compte de l'augmentation du coût des matériaux.

Pour certains de nos projets, les architectes et les concepteurs cherchent à obtenir des crédits pour la construction de bâtiments écologiques, dont les cahiers des charges exigent des panneaux à teneur faible ou nulle en formaldéhyde ainsi que du bois et des panneaux certifiés. Les fournisseurs sont de plus en plus difficiles à trouver, particulièrement pour les petites commandes. Par exemple, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons besoin de 50 feuilles d'un matériau pour un petit élément d'un projet, et nos fournisseurs nous ont rappelés pour nous faire passer une commande multiple de cette quantité. Ils prétendaient que le minimum que nous devions commander était de 300 feuilles, soit environ 6 palettes. Non seulement les coûts des matériaux du projet explosent, mais nos revenus sont réduits d'autant et, par-dessus tout, c'est du gaspillage, vu que nous risquons de ne pas pouvoir employer le matériau dans d'éventuels autres projets et que nous sommes obligés de soit éliminer les 250 feuilles supplémentaires devenues inutiles, soit immobiliser la superficie nécessaire à leur entreposage, dans l'espoir d'une éventuelle utilisation.

En général, les concepteurs et les architectes établissent et réutilisent leurs cahiers des charges pour la menuiserie. Certains d'entre eux connaissent mal les propriétés du bois, son collage, sa finition, etc. Nous avons donc remarqué que le cahier des charges des concepteurs est souvent de qualité médiocre et qu'il repose sur des données périmées. Des modalités irréalistes obligent les entreprises de menuiserie à recommencer la conception des produits commandés puis à parachever les détails techniques des dessins. Ce travail supplémentaire entraîne des coûts supplémentaires imprévus. Toutes les entreprises de menuiserie devraient être tenues de se conformer aux lignes directrices rigides de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada, en abrégé l'AWMAC. Ça

contribuerait à éliminer des cahiers des charges les modalités périmées et redondantes. Les prix seraient plus justes, et l'utilisateur final obtiendrait un produit de meilleure qualité.

Comme nous en sommes membres, nous estimons que ça permettrait de relever, dans toutes les circonstances, la qualité à des niveaux réalistes, et les devis seraient établis d'après les mêmes critères par des concurrents compétents, d'où un prix plus juste pour un produit amélioré.

Nous avons vu des augmentations des dépenses opérationnelles qui étaient attribuables à divers secteurs. Le coût de l'hydroélectricité vient à peine d'être réduit grâce à un programme provincial de lancement pour aider à comprimer ce poste de dépenses que, déjà, d'autres coûts s'ajoutent et des lettres nous annoncent de prochaines augmentations bisannuelles. L'obligation d'employer l'hydroélectricité comme principale source d'énergie nous pénalise, puisque, actuellement, il n'existe pas de solutions rechange d'un bon rapport coût-efficacité à nos besoins en électricité industrielle à haute tension.

Nous voudrions contribuer à la bonne santé de l'environnement, mais il nous manque les ressources qui nous permettraient de fournir notre part parmi les petites entreprises.

Dernièrement, on nous a annoncé une augmentation du salaire minimum. Il était passé de 11,40 \$ l'heure, en mai, à 11,60 \$ en octobre dernier et il bondira à 14,00 \$ à compter du 1^{er} janvier 2018. C'est une forte augmentation en peu de temps. Parfois, nos devis, présentés jusqu'à un an d'avance, se fondent sur les taux en vigueur de la rémunération de la main-d'oeuvre. Tous nos contrats nous lient, et aucun motif n'est valable pour majorer nos coûts. Impossible de recouvrer ce coût qui nous fait maintenant toucher notre seuil de rentabilité.

● (1545)

C'est également la source d'un effet de percolation inversé. Toutes les personnes plus haut placées dans l'entreprise ont dit qu'elles estiment avoir droit à une hausse salariale, quel que soit leur taux de rémunération actuel. De plus, depuis le mois de mai cette année, on a prescrit plus de vacances payées ainsi que des congés pour les urgences. Le nombre de semaines de vacances payées passe de deux à trois, et on accorde maintenant deux jours supplémentaires de congé pour les urgences.

Nous sommes tous favorables au bon traitement de nos employés. Cependant, comme on l'a déjà mentionné, c'est un autre coût que nous ne pouvons pas recouvrer.

L'industrie de la menuiserie doit actuellement composer avec une pénurie de main-d'oeuvre. Le problème est en partie attribuable aux emplois mal rémunérés dans le secteur. Les programmes d'apprentissage existent, mais la majorité de la formation est encore offerte sur le terrain. Une menace semble peser sur l'ensemble des métiers, à mesure que nos écoles secondaires continuent de décourager les élèves de fréquenter une école ou un collège de métiers, pour plutôt les orienter vers les universités et des diplômes d'études professionnelles. Il y a une contradiction entre ce que nos écoles enseignent et les emplois que les entreprises peuvent offrir.

Notre système scolaire promet des salaires élevés, mais la réalité est toute autre. Lors d'une visite récente chez un fabricant local d'armoires de cuisine, un enseignant d'un collège local de la région a fait un exposé et a dit que les élèves peuvent s'attendre à gagner jusqu'à 35 \$ l'heure tout en ayant un régime de pension et tous les avantages, juste en terminant leur programme. C'est nettement exagéré, car un fabricant d'armoires qualifié ayant les mêmes compétences peut s'attendre à gagner environ la moitié à sa sortie de l'école.

En conclusion, je tiens à tous vous remercier du temps que vous nous avez accordé pour vous parler des difficultés et de la situation opérationnelle des entreprises dans le secteur des produits du bois en Ontario. Nous sommes positifs et espérons que nous pourrons résoudre certaines des difficultés que j'ai mentionnées et travailler ensemble pour avoir un pays meilleur et plus fort à tous les égards.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Meyer.

Monsieur Hébert, vous allez commencer.

[Français]

M. Richard Hébert (Lac-Saint-Jean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. LeBlanc.

J'ai été ambulancier paramédical pendant une trentaine d'années au Québec. Je sais donc à quel point il est important de porter secours aux personnes, et j'ai moi-même éprouvé le désir de secourir. Je sais aussi à quel point il est important de sécuriser le lieu de l'intervention. En effet, si l'on porte secours à une personne qui se trouve dans une situation dangereuse et qu'on se place soi-même en situation de danger, cela fait deux personnes en danger.

Vous avez parlé des dangers liés à un incendie, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une structure en bois. Vos craintes sont-elles fondées et sur quoi se basent-elles, le cas échéant?

Vous nous avez donné l'exemple d'incendies ayant détruit des édifices à ossature en bois et qui sont survenus à Kingston et à Vancouver. Pourriez-vous nous informer au sujet de ce qui se fait ailleurs?

Vous nous avez aussi parlé de l'incendie de la Grenfell Tower, située à Londres. Selon vous, le résultat aurait-il été différent ou plus désastreux si l'immeuble avait été en bois?

Nous avons tous en mémoire l'événement qui s'est produit à New York. L'effondrement de l'édifice a eu lieu en cascade. Or cet édifice n'était pas en bois.

Je reconnais votre désir de protéger ceux qui combattent les incendies. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. Cela étant dit, je vous rappelle que, au Québec, 60 000 emplois sont rattachés à l'industrie forestière. Je veux enfin vous rappeler — et vous le savez évidemment —, qu'une absence totale de risque, cela n'existe pas.

• (1550)

[Traduction]

M. Fred LeBlanc: Merci de poser la question. Je crois avoir tout compris grâce à la traduction et je m'excuse. Pour tout dire, j'aurais dû mentionner que le seul mot français que je connais est mon nom de famille. Je m'excuse donc si je n'ai pas tout compris.

Je ne crois pas qu'il convient d'essayer de faire une comparaison avec les événements du 11 septembre. Des avions de ligne sont entrés en collision avec les immeubles en béton, ce qui signifie qu'il y avait le carburant supplémentaire, le poids des avions et tout le

reste, y compris les explosions qui ont suivi l'impact. On ne peut pas dire que des bâtiments en béton n'auraient pas dû s'effondrer et comparer cela à certaines de nos inquiétudes concernant les constructions en bois.

Dans le scénario de Kingston, d'après ce que m'ont dit mes collègues qui ont combattu l'incendie — je n'étais pas là à cause de ma vision qui m'a fait cesser le travail bien avant —, l'élément paradoxal ou étrange, si vous voulez, était la quantité de combustible, car tout était en bois, une grande partie de l'immeuble n'était pas fait en béton. Il était 14 heures un bel après-midi ensoleillé, très semblable à ce qu'on voit pendant cette période de l'année, et il y avait environ 100 travailleurs de la construction sur place.

Ce qui nous préoccupe, c'est le déclenchement d'un incendie qui finit par avoir cette taille, qui cause énormément de dommages non seulement aux immeubles adjacents, mais aussi de l'autre côté de la rue à cause de la chaleur rayonnante. On a dû puiser non seulement dans toutes les ressources disponibles dans la ville de Kingston — nous ne sommes pas la plus petite de la province —, mais aussi dans des ressources venant de plus loin, jusqu'à Belleville à l'ouest et jusqu'à Brockville à l'est pour aider à combattre cet incendie non maîtrisé.

Je pense que cela a fait les manchettes au pays à cause du grutier pris au piège qui a dû être secouru par hélicoptère.

Je comprends que tout comporte un risque, mais dans les codes qui ont été écrits jusqu'à maintenant, quand nous parlons de tours, nous parlons essentiellement de blocs de béton et de compartiments en béton. Le feu est compartimenté et habituellement contenu, peu importe ce qui se produit. À moins que des changements aient été apportés à l'immeuble ou que la mécanique du système de gicleurs fasse défaut, comme cela nous est déjà arrivé, le feu sort rarement du compartiment. C'est ce que m'a appris mon expérience des tours, et cela devient une préoccupation lorsqu'elles sont construites avec un matériau combustible.

C'est peut-être actuellement recouvert de cloisons sèches, mais nous savons tous que les gens commencent à changer des choses quand ils s'installent dans leur appartement, leur copropriété, leur maison et ainsi de suite. S'ils savent que la construction est en bois, ils commencent à enlever des cloisons sèches pour exposer le bois, qui peut être très joli. C'est peut-être structurellement solide, mais ce qui se produit, c'est que les innovations des ingénieurs ne tiennent pas compte de nos membres qui doivent entrer dans ces immeubles. C'est le problème que nous avons.

Nous voulons être certains d'aborder le problème une étape à la fois. Dans des collectivités comme Kingston ou des collectivités plus petites, lorsque nous commençons à construire des tours ou d'autres immeubles qui doivent contenir beaucoup d'occupants, je pense que nous devons et que nous devrions être assez responsables pour examiner les moyens de protection disponibles. Ce genre d'immeuble peut maintenant être ravagé à cause des différentes charges combustibles qui se trouvent dans les matériaux de construction.

Existe-t-il des moyens de protection et d'intervention? À défaut de quoi, que pouvons-nous faire? Le gouvernement fédéral devrait-il soutenir les municipalités qui décident d'accepter ce genre d'immeubles, pourvu qu'elles aient l'aide nécessaire pour renforcer leur effectif d'inspecteurs et leurs interventions d'urgence.

C'est le genre de choses que nous essayons de faire valoir ici. Nous ne disons pas que nous sommes contre les produits novateurs du bois ou la création d'emplois dans le secteur forestier. C'est ce que nous voulons pour notre pays, mais nous voulons aussi agir de façon responsable lorsqu'il est question de la sécurité du public et des pompiers.

● (1555)

M. Richard Hébert: Vous avez parlé de la tour Grenfell à Londres.

[Français]

La cause principale de la mort de ces pauvres personnes était-elle surtout l'intoxication ou les brûlures?

Tout le monde sait que c'est souvent l'intoxication qui, en premier lieu, cause la mort des personnes au cours d'un incendie.

[Traduction]

M. Fred LeBlanc: Ce que je sais sur la tour Grenfell se limite surtout aux reportages des médias, mais nous en parlons parce que c'est un exemple d'immeuble construit il y a de nombreuses années conformément au code, mais qui a ensuite été rénové. On a ajouté un revêtement fait d'un matériau inflammable, pas ininflammable, ce qui a fait en sorte que l'immeuble a été très rapidement dévoré par les flammes, au point où les pompiers ont eu de la difficulté. Dans le cas des tours d'habitation ayant de nombreux occupants, on peut soit procéder à une évacuation et laisser le feu se propager, soit l'éteindre et se concentrer strictement sur une évacuation sécuritaire.

À mon avis, ce qui s'est produit, c'est que le feu s'est répandu tellement rapidement qu'il n'a même pas été possible d'évacuer de manière sécuritaire une grande partie des occupants. Ont-ils suffoqué? Fort probablement. Je pense que vous avez raison de dire que la plupart des victimes de l'incendie sont mortes par suffocation plutôt que par la chaleur et les flammes. La plupart des gens ne voient même pas de flammes. Ils meurent des suites de l'inhalation de fumée.

Nous avons mentionné la tour à cause du revêtement inflammable et de la façon dont il a contribué à répandre autant le feu.

Le président: Allez-y, monsieur Falk.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins de comparaître devant notre comité.

Monsieur Meyer, j'aimerais commencer par vous. En fait, je veux poser des questions aux deux témoins, mais je vais commencer par vous.

Le premier ministre revient tout juste d'une mission commerciale impromptue ratée en Chine, et dans certaines de vos observations, vous avez parlé de la concurrence chinoise à laquelle vous êtes soumis en tant que fabricant de produits en bois dans le secteur de la menuiserie.

Vous avez parlé de l'augmentation des salaires et du coût de l'électricité avec laquelle vous devez composer. Avez-vous songé au genre d'effet que le renforcement des échanges commerciaux avec la Chine aurait sur des entreprises comme la vôtre? Nous savons que les échanges commerciaux entre nos deux pays se chiffrent actuellement à environ 90 milliards de dollars par année, dont les

deux tiers sont attribuables aux importations et un tiers, aux exportations. À votre avis, quel sera l'effet sur votre entreprise?

M. Samuel Meyer: Les matériaux chinois paralysent nos fabricants locaux. Nous ne pouvons acheter qu'un nombre limité de matériaux canadiens, car nous pouvons importer les mêmes. Le gouvernement chinois s'est d'ailleurs fait prendre à subventionner les produits importés au point de pouvoir les écouler à un prix inéquitable.

Pour situer le contexte, un panneau de contreplaqué canadien coûte entre 10 et 15 \$, voire 20 \$ de plus qu'un panneau importé. Je suis donc contraint d'acheter le produit importé compte tenu des prix trop élevés au pays.

Pour être honnête, si je pouvais acheter tous mes produits au pays, je le ferais, mais il n'en demeure pas moins que lorsque nous établissons le prix de travaux, tous les autres concurrents établissent le leur en fonction de matériaux importés, et nous devons en faire autant. Nous voulons utiliser des produits canadiens, mais nous sommes dans la même situation, à savoir que nous devons minimiser les coûts, et le prix des produits canadiens est beaucoup plus élevé.

Je ne sais pas s'il vaut la peine, dans l'ensemble, en tant que pays, de faire croître les échanges, même si l'industrie forestière est forte. En fait, je pense que cela nuit à nos scieries. Au cours des dernières années seulement, nous avons eu — ne me citez pas pour ce qui est du chiffre exact — deux ou trois grandes scieries qui ont fait faillite ou qui ont été achetées par d'autres organisations. En général, l'industrie éprouve des difficultés.

● (1600)

M. Ted Falk: Ce que vous dites, c'est que pour être concurrentielle sur le marché canadien, votre entreprise — et même votre secteur — doit importer des matériaux de la Chine.

M. Samuel Meyer: Oui.

Si les règles du jeu étaient les mêmes pour les produits nationaux et les produits importés, nous serions alors tous contraints — les fabricants de produits de menuiserie — d'acheter des produits nationaux. Si le prix des produits nationaux était concurrentiel par rapport au prix des produits importés, ce qui est impossible à ce stade-ci parce que, comme je l'ai dit, la différence est énorme, cela pourrait fonctionner. Pour l'instant, il y a toutefois une différence de prix, et ces importations nuisent donc à notre industrie.

M. Ted Falk: Merci beaucoup, monsieur Meyer.

Monsieur LeBlanc, j'aimerais poser quelques questions à vous et à votre adjoint, M. Hewitt, qui a très bien lu l'exposé.

Quand il est question de la sécurité des gens que vous représentez, qui doivent se rendre dans les immeubles pour éteindre les incendies et secourir des personnes... Dans le cadre de l'étude de notre comité, nous avons grandement mis l'accent sur le bois de charpente, notamment le bois de charpente laminé. Vous avez mentionné, ou vous y avez fait brièvement allusion dans vos observations, que vous êtes au courant de certaines études et de certains essais. Selon ces études et ces essais, la nature ignifuge du bois de charpente est-elle similaire à celle de l'acier?

M. Fred LeBlanc: Si je peux me permettre, je vais demander à Greg de répondre cette fois-ci.

M. Greg Hewitt: Nous pourrions examiner de nouveau les études. Ce qu'il faut retenir, c'est que les études menées en laboratoire ne reproduisent peut-être pas la situation observée sur le terrain. On a peut-être recours à une température moyenne, alors que la température dans un véritable incendie peut être beaucoup plus élevée à cause de ce qui se trouve dans la pièce.

M. Ted Falk: Ces études prennent-elles aussi en considération les toxines qui émanent de la combustion du bois de charpente laminé?

M. Greg Hewitt: C'est sans aucun doute une autre préoccupation que les pompiers souligneraient. Le cancer prend des proportions épidémiques chez les pompiers, à cause des toxines qui se trouvent sur les lieux d'incendie. C'est certainement une autre chose à examiner.

M. Ted Falk: J'ai remarqué que dans beaucoup de constructions modernes, les solives sont préfabriquées, et on s'est déjà dit préoccupé par leur intégrité structurelle. Quand vos pompiers entrent dans un immeuble — et je parle surtout de résidences —, dans quelle mesure sont-ils préoccupés par le bois de charpente, par l'intégrité structurelle qui est nécessaire à leur sécurité dans un immeuble en feu?

M. Fred LeBlanc: C'est toujours une préoccupation lorsque nous entrons dans ce que nous appelons une « construction légère », lorsqu'elle demeure dans une situation vulnérable. C'est de cela que nous parlons. Nous ne devrions peut-être pas nous empresser à autoriser les bâtiments en bois de grande hauteur, ne serait-ce qu'à cause de nos préoccupations sur le seul plan résidentiel.

Pouvons-nous trouver un moyen? C'est fort possible, mais c'est certainement préoccupant. Je comprends. Plusieurs cases sont cochées pour ce qui est de l'intégrité structurelle, et cela s'ajoute à notre préoccupation, à savoir que la sécurité des pompiers ne figure pas parmi les objectifs du code. On nous a dit que c'est la même chose que la sécurité publique. Le code vise à avoir des constructions qui donnent aux occupants assez de temps pour sortir. C'est habituellement le moment où nous nous mettons à la tâche, lorsque de nombreux occupants sortent en courant. Vous avez peut-être déjà entendu dire que lorsque vous sortez en courant, nous rentrons en courant. C'est vrai. Nous rentrons en courant pour sauver la plus grande partie possible de la structure ou les personnes qui sont prises à l'intérieur.

Oui, nous savons que l'intégrité structurelle donnera juste assez de temps pour l'évacuation des gens à l'intérieur, et c'est pour nous une grande source d'inquiétude.

M. Ted Falk: D'après votre expérience en tant que pompier et vos connaissances, seriez-vous plus à l'aise, dans un immeuble de grande hauteur, de voir une structure en bois plutôt qu'une structure en béton ou en acier?

• (1605)

M. Fred LeBlanc: En me fiant uniquement à l'expérience que j'ai acquise jusqu'à maintenant — et je ne veux pas dénigrer les constructions en bois, car mes connaissances sont trop limitées à ce sujet —, je dirais encore une fois que je me sens à l'aise avec les structures en béton parce qu'elles permettent de compartimenter le feu. Je me fie à l'expérience que j'ai acquise en tant que pompier qui entraînait en courant un tuyau sous le bras et en tant que commandant qui prenait à l'extérieur des décisions axées sur l'évacuation. L'une des premières choses que nous faisons à notre arrivée, c'est dire à toutes les personnes, à l'exception de celles qui se trouvent à l'étage

ou dans le logement touché, ou dans la zone située juste au-dessus, de rester dans leur logement et de ne pas évacuer l'immeuble parce qu'ils sont plus en sécurité où ils se trouvent. C'est ainsi parce que nous savons que le logement touché est le seul à l'être à moins qu'un accès à l'extérieur ait permis au feu d'atteindre un autre étage. C'est là que nous en sommes.

M. Ted Falk: Merci.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Vous avez dépassé le temps.

M. Ted Falk: Bien. Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Sansoucy, vous avez la parole.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins de leur présentation.

J'ai été conseillère municipale pendant six ans avant d'être élue députée. J'ai notamment travaillé avec les municipalités de ma région sur le schéma de couverture de risques en sécurité incendie. J'ai donc bien saisi l'ensemble des éléments signalés par le représentant de l'Association internationale des pompiers et je remercie ce dernier d'avoir porté ces éléments à notre attention.

Cependant, mes questions s'adressent à M. Meyer, qui a fait une belle description de l'évolution de son industrie. J'y porte un intérêt particulier parce que dans la circonscription que je représente, la ville-centre — Saint-Hyacinthe — a vu s'élever une tour de bureaux de six étages dont la structure est en bois. Il s'agit du Complexe Synergia, une construction du Groupe Robin, entrepreneur de chez nous. Le Complexe a été construit en collaboration avec Nordic Structures, une entreprise située à Chibougamau. Cette tour de bureaux ayant suscité beaucoup d'intérêt, il n'y a eu aucun problème pour trouver rapidement des locataires qui occupent maintenant tous ses bureaux. Chez nous, on sent qu'il y a de l'intérêt envers cette industrie.

Vous avez parlé de l'évolution de votre industrie. Nous savons maintenant que des immeubles en bois de grande hauteur ont été construits partout dans le monde. Nous savons aussi que le Complexe Synergia construit à Saint-Hyacinthe a fait l'objet d'études par des groupes de chercheurs. Il a en effet reçu la certification du programme LEED.

Jusqu'à maintenant, qu'avons-nous appris de ces immeubles existants et comment cette information peut-elle contribuer à façonner votre industrie à l'avenir?

M. Meyer, pouvez-vous répondre à ces questions?

[Traduction]

Le président: Nous semblons éprouver des difficultés avec l'interprétation. Avez-vous entendu la question?

M. Samuel Meyer: Elle portait sur les règlements relatifs aux incendies. Je ne croyais pas qu'elle s'adressait à moi. Je suis désolé.

• (1610)

Notre industrie se concentre sur la fabrication des pièces en bois qui meublent l'intérieur des espaces.

Je tente simplement de répondre à votre question en fonction de la formulation de celle-ci. Nous fabriquons uniquement les structures en bois qui meublent l'intérieur des structures en bois: les armoires, les menuiseries et autres pièces en bois.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: En fait, vous nous avez dit qu'il y avait de nombreux obstacles au développement de votre secteur d'activité, comme le gaspillage au moment de l'acquisition de matériaux, le manque de main-d'oeuvre et le coût de la main-d'oeuvre.

Quels sont les obstacles à surmonter pour stimuler la croissance de votre secteur d'activité, ici au Canada? Si vous deviez nommer qu'un seul obstacle à votre croissance, quel serait-il?

[Traduction]

M. Samuel Meyer: Le principal obstacle, c'est la source des matériaux. Dans notre industrie, c'est toujours la soumission la moins élevée qui l'emporte. Pour un même projet, nous pouvons soumettre des soumissions pour jusqu'à 10, 15 ou 20 entrepreneurs différents. Chaque entrepreneur peut faire affaire avec cinq entreprises différentes comme nous. Donc, nous pouvons être en concurrence avec 80, 90 ou 100 entreprises de menuiserie différentes, et c'est la soumission la moins élevée qui l'emporte, peu importe.

Nous remarquons de plus en plus que l'entreprise qui propose la soumission la moins élevée ne fait pas toujours le meilleur travail. Ce qu'espère l'entrepreneur, c'est que l'entreprise ne puisse pas terminer le travail, car il peut ensuite embaucher une autre entreprise pour finir le contrat. En réalité, l'entrepreneur y gagne en ne payant que pour la moitié du travail, parce que l'entreprise retenue à l'origine a échoué à la tâche.

Une des choses à faire serait d'améliorer la réglementation à cet égard. L'autre problème, un problème plus important, c'est la modalité des paiements: se faire payer à temps. Le plus difficile pour nous en ce moment, c'est de nous faire payer.

Nous dépensons des centaines de milliers de dollars en matériaux et en salaires, notamment, et tout ce que nous espérons, c'est d'être payés une fois le travail terminé. C'est un voeu pieux pour nous d'espérer nous faire payer dans un délai de 90, 120, 150 ou 180 jours. Nous sommes obligés d'attendre. La façon dont notre industrie est structurée ne nous permet pas de demander des dépôts ou d'être payés à l'avance. Nous devons fournir tous les matériaux et faire le travail en espérant être payés dans un délai de six mois.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Dans votre présentation, vous avez dit que vous deviez faire face à des spécifications de mauvaise qualité. Le gouvernement a notamment pour rôle de faire la promotion de l'innovation.

Comment le gouvernement fédéral peut-il vous aider quant à la promotion de votre secteur d'activité et de possibles innovations pour que vous puissiez avoir tous les outils nécessaires à cet égard?

[Traduction]

M. Samuel Meyer: Pour nous, il serait utile de pouvoir disposer d'un bassin de main-d'oeuvre.

Notre industrie ne dispose d'aucun bassin du genre. Les travailleurs qui sont prêts à passer au prochain niveau en matière d'innovation et qui possèdent les compétences ou connaissances informatiques nécessaires sont obligés d'aller à l'université. Un ami à moi — c'était il y a 15 ans — était sur la bonne voie. Il excellait à l'école. Il aurait pu aller à l'université, mais il souhaitait devenir travailleur de métiers. Je m'en souviens comme si c'était hier. Notre conseiller en orientation lui a dit: « Non, non. Tu ne peux pas faire cela. Ce n'est pas ce que font les gens comme toi. Tu devrais aller à l'université. »

À mon avis, nos écoles secondaires et nos systèmes d'éducation poussent les jeunes et cela ne touche pas uniquement notre métier. Plusieurs autres métiers le vivent. J'ai entendu ce genre d'histoires à maintes reprises. Ils incitent ces jeunes étudiants qui veulent et souhaitent travailler dans notre industrie ou dans d'autres industries semblables à emprunter une autre voie en leur disant: « Oh non, ce n'est pas ce que tu devrais faire. Tu devrais aller à l'université. »

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Vous mettez l'accent sur le fait que ce sont des secteurs d'activité de responsabilité municipale supervisés par le palier provincial. C'est ce qu'a également affirmé le représentant de l'Association internationale des pompiers.

Vous mentionnez de plus que l'éducation est un champ de compétence provincial.

Selon vous, que pourrait faire le fédéral pour faire montre de leadership dans un secteur d'activité où les trois paliers du gouvernement sont concernés?

•(1615)

[Traduction]

Le président: Je vous demanderais de répondre très brièvement, s'il vous plaît.

M. Samuel Meyer: Vous avez tout à fait raison. L'éducation est une compétence provinciale. Donc, comment le gouvernement fédéral... Je l'ignore. Peut-il modifier l'orientation des écoles? Dans notre industrie, notamment, on montre aux étudiants à fabriquer des meubles — des chaises ou des tables, ou des décorations. Toutefois, ce n'est pas l'orientation que prend notre industrie dans son ensemble. Ces pièces ne sont plus fabriquées à la main; elles sont fabriquées par des machines informatisées qui produisent des centaines de pièces à l'heure. Nous enseignons à ces étudiants des compétences qui ne sont plus pertinentes.

Le président: Merci. Je suis désolé, mais je dois vous interrompre.

Monsieur Bagnell, vous avez la parole.

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Merci.

J'aurais environ trois questions à vous poser, et s'il reste du temps, je laisserai M. May... Mes questions seront brèves et j'espère que les réponses le seront également.

Monsieur Meyer, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je prétends depuis maintenant des décennies que nous n'accordons pas suffisamment d'importance aux métiers en Amérique du Nord, comparativement à l'Europe.

Vous dites avoir eu un problème avec le salaire minimum. Votre entreprise semble être une entreprise de haute technologie offrant des emplois bien rémunérés. Il faut être plutôt compétent pour être menuisier. Je suis surpris d'apprendre que beaucoup de vos employés touchent le salaire minimum.

M. Samuel Meyer: Dans l'ensemble, les salaires dans notre industrie sont peu élevés, car aucune accréditation n'est nécessaire. Il n'y a aucune exigence de base à respecter. Pour tout dire, nous n'avons pas les fonds pour payer la main-d'oeuvre. Nous ne pouvons pas augmenter nos prix... Comme je l'ai dit précédemment, nous sommes en concurrence avec 50, 60 ou 70 autres entreprises et il y en a toujours une qui paie moins que les autres.

Nous vérifions toujours notre position dans l'industrie et nos salaires se trouvent au milieu ou au haut de l'échelle. C'est nécessaire.

L'hon. Larry Bagnell: Merci.

Je vais m'adresser au représentant des pompiers. Je suis tout à fait d'accord que vous deviez avoir votre mot à dire en ce qui a trait aux codes du bâtiment. C'est logique: vous devez vous assurer que vos membres sont en sécurité. Un groupe a fait des pressions — je crois bien que c'était auprès du Comité — en montrant des photos de ces beaux édifices en bois de 12 étages. De toute évidence, ce sont des édifices modernes, comparativement aux anciens édifices en bois.

Quels arguments pourraient-ils utiliser pour nous convaincre que ces édifices sont plus sécuritaires que les anciens édifices en bois?

M. Fred LeBlanc: Cette question est pour moi?

L'hon. Larry Bagnell: Oui.

M. Fred LeBlanc: Je l'ignore. J'imagine qu'ils pourraient parler de l'avènement et de l'inclusion de systèmes d'extincteur automatique et d'autres systèmes de suppression du feu, mais on parle ici d'appareils mécaniques. Toutefois, il est bien connu qu'à moins que ces appareils soient bien entretenus, ils échoueront, et nous nous y attendons. C'est la raison pour laquelle nous ne fions pas à ces appareils.

L'hon. Larry Bagnell: Vos membres sont-ils au courant de ces nouveaux systèmes novateurs de bois massif?

M. Fred LeBlanc: Je ne le suis pas.

L'hon. Larry Bagnell: Savez-vous combien de temps il faudrait à un édifice en bois de 12 étages pour brûler entièrement comparativement à un édifice de 12 étages construit en acier ou en ciment?

M. Fred LeBlanc: Beaucoup moins.

L'hon. Larry Bagnell: En êtes-vous certain?

M. Fred LeBlanc: Pardonnez-moi, mais vous vouliez avoir des réponses brèves.

L'hon. Larry Bagnell: Je vais laisser à M. May le temps qu'il reste à mon intervention.

M. Bryan May (Cambridge, Lib.): Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste quatre minutes.

M. Bryan May: D'abord, merci à tous d'avoir accepté notre invitation.

C'est tout nouveau pour moi. En tant que président d'un comité, je n'ai habituellement pas l'occasion de poser des questions. Je vous demande donc de faire preuve d'indulgence à mon égard.

Je suis très heureux qu'un représentant de l'AIP soit ici pour aborder ce sujet. Bien avant de me lancer en politique, j'ai travaillé au YMCA. Juste à côté du YMCA de la rue Hespeler, à Cambridge, se trouve un établissement pour personnes âgées — un édifice en bois de six étages. Je me suis dit à l'époque où l'édifice était en construction: « Ma parole. Ça ne me paraît pas sécuritaire. »

Savez-vous si, en vertu du code, la fonction d'un édifice en bois doit être prise en considération avant que le projet ne soit approuvé? Je pense à la mobilité des gens, dont vous avez parlé dans votre exposé. Lorsqu'il est question d'un établissement pour personnes âgées, presque tous les habitants d'un tel établissement pourraient avoir des problèmes de mobilité en cas d'incendie. Savez-vous si, en vertu du code, cela doit être pris en considération?

M. Fred LeBlanc: Habituellement oui, s'il s'agit d'un édifice jugé vulnérable. Je ne veux pas m'aventurer à définir ce qui constitue un édifice vulnérable, mais lorsqu'il est question de personnes âgées avec des problèmes de mobilité, bon nombre de ces facteurs sont pris

en considération, peu importe qu'il s'agisse d'un édifice bas, de taille moyenne ou en hauteur; des choses doivent être ajoutées au code pour ce genre de projet, qu'il s'agisse d'appareils pour la fermeture automatique des portes ou autres.

• (1620)

M. Bryan May: J'aimerais ajouter ma voix à celle des autres et dire que les pompiers devraient être consultés en ce qui a trait au code du bâtiment. D'ailleurs, en 2012, la motion 388 du ministre Goodale portant sur la participation des pompiers à cette question a reçu l'appui de la grande majorité des députés de tous les partis.

Je me demande pourquoi les choses ne sont pas allées plus loin. Il faudra se pencher sur la question.

Quelle recommandation aimeriez-vous voir dans ce rapport concernant ce concept de base?

M. Fred LeBlanc: Nous vous serions très reconnaissants s'il y avait une recommandation à l'intention de la commission sur les codes proposant d'inclure la sécurité des pompiers comme l'un des objectifs de base. Cela enverrait un message très clair.

De plus, il devrait être possible de créer un comité afin de réunir tous les intervenants, car, encore une fois, je tiens à être clair sur ce sujet, l'AIP ne s'oppose pas à l'industrie forestière. Nous ne nous opposons pas à l'utilisation de techniques de construction novatrices. Nous voulons seulement nous assurer que la sécurité des pompiers est également prise en considération.

Habituellement, la sécurité publique constitue l'un des objectifs de base, mais je crois qu'il est injuste d'inclure les pompiers dans cet objectif. On passe beaucoup de temps à parler de l'évacuation des gens, mais c'est habituellement lorsque les pompiers sont appelés à faire leur travail, à évacuer des gens qui n'ont pas réussi à évacuer eux-mêmes l'édifice ou à sauver ce qui reste de la structure, si possible.

M. Bryan May: Nous parlons du code national, mais nous savons que les provinces ont leur propre code. Dans certains cas, elles adoptent le code national, mais ce n'est pas toujours le cas. Est-ce que certaines provinces ont inclus des pompiers dans leur processus décisionnel en ce qui a trait au code?

M. Fred LeBlanc: Je sais qu'il y a eu des consultations sur la question en Ontario, mais je vais laisser Greg vous répondre en ce qui a trait aux autres provinces.

M. Greg Hewitt: Non, pas à ma connaissance.

M. Bryan May: Très brièvement, si je ne m'abuse, vous avez souligné dans votre exposé, ou peut-être ai-je entendu cela ailleurs, que les incendies des maisons dégagent plus de chaleur qu'avant. Pourquoi?

M. Fred LeBlanc: C'est en raison des produits que l'on retrouve à l'intérieur. Tout — les chaises, les tapis, les rideaux — est fait de nouveaux matériaux synthétiques fabriqués à partir de produits chimiques. Ensemble, ces toxines brûlent plus rapidement et dégagent plus de chaleur, ce qui constitue un tout autre problème pour nous.

M. Bryan May: Merci beaucoup pour le travail que vous faites et merci d'avoir accepté notre invitation.

M. Fred LeBlanc: Merci.

Le président: Merci, monsieur May.

Madame Stubbs, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, monsieur le président.

Encore une fois, merci à tous les témoins d'avoir fait preuve de souplesse afin de participer à la séance d'aujourd'hui.

Sam, j'aurais quelques questions d'ordre général à vous poser. Comme vous le savez, le gouvernement canadien n'a pas encore réussi à conclure un nouvel accord sur le bois d'oeuvre. Donc, les producteurs forestiers canadiens doivent composer avec des droits plus élevés. Selon bon nombre d'entre eux, les récents prix exceptionnellement élevés du bois viennent compenser ces droits, mais, bien entendu, cela ne durera pas éternellement.

J'ignore si c'est le cas, mais j'aimerais savoir si cela a eu un impact sur le bilan de votre entreprise, s'il vous a fallu augmenter le prix de vos produits pour compenser le prix plus élevé du bois ou si tout cela a eu des conséquences pour vous.

M. Samuel Meyer: Nos fournisseurs n'hésitent pas à dire qu'il y a eu un tremblement au Chili pour justifier une hausse du prix de leurs matériaux. Ils trouvent les raisons les plus aléatoires pour augmenter leur prix.

Ce qu'ils n'arrivent pas à faire correctement, c'est des prévisions à long terme. Nous ne pourrions pas voir l'impact de ce récent accord, car la plupart de nos fournisseurs gardent un stock de sécurité de ces matériaux. Le prix est essentiellement fixé pour une longue période de temps jusqu'à ce que le stock soit écoulé. Ensuite, un nouveau prix est fixé. Ils ne font aucune prévision nous permettant de savoir s'il y aura une augmentation de 15 %, de 20 % ou de 25 % au cours des deux prochains mois. Ils nous informent, par exemple, que les prix augmenteront de 20 % dès demain. C'est ce que nous constatons de façon générale.

Nous avons reçu l'autre jour un avis de l'un de nos plus importants fournisseurs de produits chimiques selon lesquels une augmentation de 25 % du prix de tous les produits chimiques entrerait en vigueur dès maintenant, pas dans trois mois, six mois ou huit mois. Comme je l'ai dit, ce sont des coûts que nous ne pouvons pas récupérer. Nous avons des projets prévus pour le printemps et l'été prochain. Nous avons présenté des soumissions et les prix ont été fixés. Donc, ces augmentations viennent gruger nos profits.

• (1625)

Mme Shannon Stubbs: Quels sont vos autres coûts majeurs des intrants? Combien votre entreprise paie-t-elle pour l'électricité?

M. Samuel Meyer: Je n'ai pas les données exactes avec moi, mais je sais qu'en tant qu'entreprise nous payons plus cher. Les prix sont essentiellement fixés selon trois catégories. Notre consommation est plus élevée que la moyenne. J'ignore quelles sont les données exactes, mais nous sommes dans le haut de l'échelle. Puisque toutes nos machines ont de gros moteurs, nous consommons beaucoup d'énergie.

Mme Shannon Stubbs: En tant que petite entreprise, votre contribution est extrêmement importante. À mon avis, les programmes gouvernementaux d'envergure offrent souvent, peut-être pas intentionnellement, aux grandes multinationales et grandes entreprises des incitatifs ou des programmes de subvention qui leur sont avantageux ou qui modifient les règlements qui les concernent. Il s'agit d'un problème sérieux, car, bien entendu, ce sont les petites entreprises qui créent la grande majorité des emplois dans le secteur privé canadien.

Quelles recommandations précises souhaiteriez-vous voir dans notre rapport pour aider les petites et moyennes entreprises de l'industrie?

M. Samuel Meyer: Comme je l'ai dit, nous utilisons l'hydroélectricité. Nous avons étudié la possibilité d'installer des génératrices

auxiliaires au diesel, différents types de génératrices, mais les coûts sont énormes. Le recours à des sources d'énergie auxiliaire peut coûter des centaines de milliers de dollars. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas nous permettre.

Il y a six mois, Hydro One — notre fournisseur d'énergie — a proposé un programme de remplacement des ampoules électriques, mais ce programme avait une faille. Malheureusement, nous n'avons pu en profiter. Le programme visait à remplacer les ampoules électriques par des ampoules DEL. Nous n'avons pas pu profiter de ce programme, car selon certains petits caractères... J'ignore de quoi il s'agissait exactement, mais nous n'étions pas admissibles au programme et n'avons pas pu en profiter.

Mme Shannon Stubbs: C'est intéressant.

Si vous pensez à quelque chose d'autre plus tard, n'hésitez pas à nous écrire. Nous pourrions inclure cette information dans un addenda au rapport. Il est parfois difficile de penser à toutes ces choses à brûle-pourpoint. Je crois que ces informations pourraient nous être importantes en tant que décideurs politiques pour nous orienter sur ce qui pourrait être avantageux pour les petites et moyennes entreprises. On entend souvent parler de tels programmes qui ciblent les grandes multinationales ou les particuliers plus riches qui peuvent se permettre d'apporter des ajustements, mais, soit en raison des décisions bureaucratiques ou de conséquences involontaires, ils excluent des exploitants comme vous. Je vous encourage à nous fournir toute information supplémentaire que vous pourriez avoir.

Je tiens à vous remercier tous les deux d'avoir accepté de témoigner.

Je viens du nord de l'Alberta. Vous vous souviendrez que le 1^{er} mai 2016, les feux de forêt de Fort McMurray ont été déclenchés. Ces feux n'ont été complètement éteints qu'en août 2017. À leur plus fort, ils brûlaient jusqu'à 6 000 kilomètres carrés de forêt. Des milliers de résidences ont été détruites ainsi que 22 édifices commerciaux. Selon le Bureau d'assurance du Canada, il s'agit du désastre le plus coûteux de notre histoire.

En tant que résidente du nord de l'Alberta, je ne pourrais assez vous remercier, vous et vos membres, pour votre sacrifice et le travail risqué que vous faites. Comme vous le savez, cet incident ne fait plus la une des journaux, mais pour ceux qui ont vécu ces incendies, pour cette communauté, ce n'est que le début d'un long processus de rétablissement.

Je crois qu'il serait intéressant, que je crois que tous les membres...

Le président: Je dois vous arrêter ici, malheureusement.

Mme Shannon Stubbs: Merci.

Le président: Le temps est écoulé.

Nous devons malheureusement mettre un terme à cette partie de la réunion, faute de temps. Ce qui est malheureux, lors de nos réunions, c'est que nous n'avons jamais assez de temps avec nos témoins.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier non seulement d'être venus aujourd'hui, mais d'être venus deux fois. Vos témoignages nous seront très utiles pour notre étude. Nous vous en sommes extrêmement reconnaissants.

Nous allons suspendre la séance pour deux minutes. À notre retour, nous accueillerons le prochain groupe de témoins.

• (1625)

(Pause)

• (1630)

Le président: Reprenons.

Bon après-midi, messieurs.

Nous commençons la deuxième heure. Représentant la Coast Forest Products Association, nous avons M. Rick Jeffery, président et chef de la direction.

Merci, monsieur. Vous en êtes à votre deuxième comparution au Comité, et nous sommes heureux que vous ayez pu vous libérer pour revenir témoigner.

Nous accueillons également M. Eric Karsh, directeur principal de l'ingénierie structurale chez Equilibrium Consulting Inc.

Messieurs, voici comment nous procéderons aujourd'hui: vous aurez jusqu'à 10 minutes chacun pour faire un exposé. Ensuite, nous passerons aux questions des députés. Vous pouvez faire votre exposé en français ou en anglais. Soyez certains qu'on vous posera des questions en français. Vous avez des oreillettes pour écouter l'interprétation; vous en aurez besoin.

Je vais maintenant vous céder la parole. Vous pourriez peut-être commencer, monsieur Jeffery, puisque vous avez eu la gentillesse de comparaître au Comité une deuxième fois.

M. Rick Jeffery (président et chef de la direction, Coast Forest Products Association): Merci, monsieur le président. C'est un plaisir de comparaître au Comité à nouveau. J'espère que votre vote s'est bien déroulé l'autre jour.

Pour commencer, je vais vous parler de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur forestier, ce qui est tout à fait pertinent lorsqu'on parle des produits de la chaîne d'approvisionnement secondaire. Essentiellement, le premier maillon de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie des produits forestiers est la gestion des forêts. Le Canada est évidemment un chef de file mondial de l'aménagement forestier durable, ce qui est lié à l'appui solide des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral pour la recherche et aux cadres réglementaire et législatif rigoureux qui régissent nos activités. En outre, nos clients exigent d'avoir des produits durables.

On ne peut parler des produits de la chaîne d'approvisionnement secondaire sans d'abord parler de l'industrie primaire, qui est la source des produits qui sont utilisés dans l'industrie secondaire. Par conséquent, il convient de garder à l'esprit, dans le cadre de vos délibérations, que nous sommes engagés dans un différend sur la question du bois d'oeuvre avec nos amis américains.

Il s'agit là d'un enjeu d'une grande importance pour les acteurs de l'industrie primaire et secondaire de la côte de la Colombie-Britannique, étant donné que nous produisons des produits à forte valeur ajoutée. En effet, 80 % de nos exportations aux États-Unis sont des produits du cèdre, des produits à forte valeur ajoutée. Les produits de tilleul d'Amérique que nous exportons sont généralement des produits de « qualité atelier » qui sont ensuite transformés par nos clients de la chaîne d'approvisionnement au sud de la frontière. Au moment où votre gouvernement discute de la question du bois d'oeuvre et tente de négocier un accord, vous devez veiller à assurer aux acteurs du secteur à haute valeur de la côte de la Colombie-Britannique un accès adéquat au marché américain, en particulier dans le contexte d'un accord fondé sur des quotas.

Voici comment cela fonctionne habituellement: les producteurs primaires fabriquent les produits. Ces produits sont ensuite vendus aux producteurs secondaires qui, à leur tour, les transforment en une multitude de produits. Mon ami, ici présent, réalise des exploits d'ingénierie avec ces produits; il sera certainement en mesure de vous en parler.

En ce qui concerne les retombées sur l'économie et l'emploi, l'industrie primaire de la côte de la Colombie-Britannique est une industrie d'une valeur de 6 milliards de dollars par année qui emploie 40 000 personnes. Faits pertinents pour votre étude, beaucoup de ces produits se retrouvent en aval de la chaîne d'approvisionnement, dans le secteur des producteurs secondaires qui, sur la côte de Colombie-Britannique, est un secteur d'une valeur de 1,6 milliard de dollars qui emploie 3 000 personnes. Les industries primaire et secondaire sont interreliées. Donc, sans le secteur primaire, la production de produits secondaires serait minime, en particulier dans l'industrie du bois massif.

Voilà qui répond à votre question concernant l'incidence sur l'économie et l'emploi.

J'aimerais maintenant parler brièvement des obstacles et des occasions. Une multitude de possibilités emballantes attendent l'industrie forestière. Par exemple, notons les produits de nouvelle génération comme le bois lamellé-croisé et d'autres produits de bois d'ingénierie qui ne peuvent pas nécessairement être transportés dans une boîte. On compte toutes sortes de produits de prochaine génération dans l'industrie des pâtes et papiers, notamment les biocarburants, la cellulose nanocristalline, les fibres cellulosiques, la lignine, etc. À l'échelle mondiale, le bois est utilisé dans toutes sortes d'applications inédites. Le Canada doit s'assurer de faire le nécessaire, sur les plans de la R-D et des processus de réglementation, pour favoriser l'utilisation du bois dans les applications de prochaine génération qui, par définition, pourraient être ce que vous appelez les produits de la chaîne d'approvisionnement secondaire.

Voilà les possibilités qui s'offrent à nous. Permettez-moi toutefois de vous parler, sans détour, de l'obstacle auquel nous sommes confrontés. Dans ce pays, il est difficile de faire valoir la nécessité d'investir dans le secteur des ressources naturelles, notamment en raison des incertitudes liées aux coûts et à l'accès à la fibre de bois.

● (1635)

Bon nombre des obstacles ou les problèmes qui nous empêchent de faire valoir la nécessité d'investir sont liés aux activités des gouvernements. Il s'agit notamment des enjeux liés à la réglementation, aux espèces en péril, à la réconciliation avec les Premières Nations, aux impôts et aux facteurs économiques et au fait que l'industrie forestière a toujours tendance à être un ballon politique.

À mon avis, votre comité doit se pencher sur ces enjeux, car il est maintenant extrêmement difficile pour les dirigeants d'entreprise de faire valoir auprès de leur conseil d'administration qu'il faut investir 100 millions de dollars dans une scierie ou dans un produit de nouvelle génération, étant donné les risques inhérents, sans pouvoir garantir au conseil d'administration ou aux investisseurs qu'on aura accès à la fibre de bois nécessaire à la fabrication de ces produits et sans avoir une idée des coûts d'acquisition de la fibre.

Cela dit, puisque je ne suis pas de nature pessimiste, permettez-moi de souligner les diverses mesures prises par le gouvernement fédéral pour lesquelles il convient de le féliciter et dont il faut assurer la pérennité.

Parlons d'abord du programme PDM, le Programme de développement des marchés, un programme financé par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'industrie forestière dont l'objectif est notamment de promouvoir nos produits à l'étranger. Il sert en outre à promouvoir la technologie canadienne, les systèmes de construction et notre expertise sur les marchés étrangers. C'est un excellent programme dont le financement devrait être maintenu.

Il y a aussi le Programme d'investissement dans la transformation de l'industrie forestière — le programme ITIF —, qui vise à stimuler l'innovation pour la recherche de nouveaux produits et de produits secondaires dans l'industrie des pâtes et papiers.

À cela s'ajoute votre initiative des supergrappes. À Vancouver, l'industrie forestière fait partie de l'une de ces supergrappes et nous misons là-dessus pour effectuer les changements transformateurs nécessaires à la transition du secteur forestier vers l'économie numérique et l'économie des mégadonnées. Il s'agit pour nous d'excellentes occasions de réduire nos coûts, d'accroître l'utilisation et d'avoir recours aux mégadonnées et à l'analytique pour améliorer nos entreprises.

Enfin, il y a le Programme de construction verte en bois, qui fait partie du programme d'aide à l'industrie du bois d'oeuvre. Ce programme contribue à la promotion du bois en tant que matériau écoénergétique à faibles émissions de carbone et est l'une des plateformes visant à encourager l'utilisation accrue du bois dans la construction au Canada et en Amérique du Nord. Nous menons actuellement une campagne semblable auprès de nos amis au Japon et en Chine.

Je suis président et chef de la direction de la Coast Forest Products Association, à temps plein, mais je suis aussi président du Canada Wood Group, qui représente l'industrie pour ses activités d'accès aux marchés étrangers et de promotion du marché, notamment au Japon, en Chine, en Corée du Sud et en Inde. Nous avons actuellement des discussions avec les gouvernements chinois et japonais sur l'exportation de nos technologies et de nos produits dans ces marchés pour qu'ils puissent commencer à construire avec du bois, comme nous l'avons fait ici. Cela ne se limite pas aux produits primaires; c'est également lié aux produits secondaires comme le bois lamellé-croisé, d'autres produits de bois d'ingénierie et, ce qui est tout aussi important, aux technologies à valeur ajoutée et aux systèmes de construction que nous utilisons au Canada.

En terminant, permettez-moi de dire que nous arrivons dans une ère de possibilités extraordinaires. La chaîne d'approvisionnement de la Colombie-Britannique est mature et bien établie. Elle est centrée sur l'industrie primaire, mais comporte d'importants débouchés pour les produits de la chaîne d'approvisionnement secondaire. Nos perspectives d'avenir sont certainement liées aux nouveaux produits ou aux nouvelles applications.

Merci beaucoup de votre temps.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Jeffery.

Monsieur Karsh, la parole est à vous.

M. Eric Karsh (directeur principal, Ingénierie structurale, Equilibrium Consulting Inc.): Merci, monsieur le président. C'est un plaisir d'être ici.

Mon rôle dans la chaîne d'approvisionnement est lié à la valeur ajoutée ou aux produits de spécialité. J'exerce la profession d'ingénieur depuis 30 ans et j'utilise le bois dans mes projets de conception depuis que je me suis établi en Colombie-Britannique il y a 23 ans. Sur le plan technique, l'innovation et les progrès dans le domaine du génie du bois et de la fabrication observés ces 23 dernières années ont été remarquables.

Il est vrai que le Canada a toujours été, ou qu'il est depuis longtemps, un chef de file de la production de fibre, de bois d'oeuvre. Je souligne toutefois que lorsque j'ai commencé à utiliser le bois dans la conception d'ouvrages d'ingénierie il y a 23 ans, nous étions en retard, principalement par rapport aux Européens. Je suis heureux

de dire que nous avons fait d'excellents progrès sur le plan de la recherche grâce à l'appui du Conseil canadien du bois et d'organismes comme FPInnovations, de sorte que nous sommes maintenant perçus comme des chefs de file du secteur du design. Actuellement, nous exportons nos connaissances et notre expertise partout dans le monde.

À titre d'exemple de ces progrès, notons les nouveaux produits, dont beaucoup ont été développés au Canada — notamment le bois d'ingénierie comme le Parallam — et les nouvelles techniques de fabrication, comme la fabrication CNC ou les systèmes automatisés commandés par ordinateur. Plus récemment, comme Rick l'a indiqué, des produits comme le bois lamellé-croisé ont joué un rôle prépondérant sur la façon dont nous concevons les bâtiments en bois actuellement.

Comme vous le savez peut-être, l'innovation des deux dernières décennies nous a permis d'intégrer le bois lentement mais sûrement dans la conception d'ouvrages commerciaux. On voit maintenant des structures de bois dans les hôpitaux, les aéroports et les musées. En fait, nous pouvons maintenant utiliser le bois dans n'importe quelle construction. Je pense que nous avons démontré que le bois peut très bien être utilisé pour tous les types d'immeubles, y compris, depuis peu, les immeubles de grande hauteur.

L'utilisation de bois massif comme le bois lamellé-croisé permet maintenant aux ingénieurs de concevoir des immeubles à structure de bois de grande hauteur. Depuis 2012, soit depuis la publication de notre rapport — notre étude de faisabilité — intitulé *The Case for Tall Wood Buildings*, le débat sur l'utilisation du bois pour les immeubles de grande hauteur a pris de l'ampleur, et ce, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale.

Nous sommes maintenant prêts à passer de l'étape de la démonstration à celle de l'utilisation massive, mais pour ce faire, divers obstacles doivent encore être surmontés. L'un d'entre eux est la taille relativement petite, à l'échelle nationale et internationale, du secteur de la fabrication de poutrelles à valeur ajoutée.

Il existe également un problème sur le plan de la formation. Au Canada, on ne peut obtenir un diplôme d'ingénieur sans avoir suivi des cours sur l'utilisation de l'acier ou du béton en ingénierie, mais il est possible d'obtenir son diplôme sans avoir suivi un cours d'introduction sur le bois d'ingénierie, mais cela ne s'arrête pas là: il peut être difficile de trouver au Canada une université qui offre ce cours. À mon avis, il est essentiel que le Canada, en tant que principal producteur et exportateur de bois d'oeuvre au monde, tienne compte de la nécessité d'offrir aux professionnels une formation sur les technologies et les techniques de conception de structures en bois et autres matériaux.

L'autre obstacle est lié au manque de concurrence et au manque de stabilité des prix qui découlent de la petite taille du marché du secteur à valeur ajoutée, ce qui pose problème lorsqu'on tente de convaincre un promoteur ou un entrepreneur d'utiliser le produit. À mon avis, nous sommes sur le point de franchir cet obstacle. Les promoteurs et les entrepreneurs prennent de plus en plus conscience des avantages de l'utilisation du bois massif dans la construction.

• (1645)

La construction est beaucoup plus rapide qu'avec l'acier et le béton. Le bois est un matériau durable, en plus d'être renouvelable, évidemment. Les progrès réalisés dans le domaine du bois massif nous permettent maintenant de construire des structures de bois aussi fonctionnelles que les structures de béton et d'acier.

Les avantages sont prouvés. Nous devons maintenant mettre en place une chaîne d'approvisionnement fiable, tant sur les plans de la capacité et de l'expertise que sur le plan des prix ou des coûts. Des sociétés américaines construisent actuellement de nouvelles usines de bois lamellé-croisé qui auront une importante capacité de production. À mon avis, cela entraînera une augmentation de l'offre, ce qui contribuera probablement à la stabilisation et à la diminution des prix. Cela favorisera l'utilisation accrue du bois massif dans le secteur de la construction, mais nous ne devons pas pour autant tenir pour acquis que cela nous permettra de franchir tous les obstacles. Même si l'augmentation de l'offre se concrétisait, nous devrions toujours composer avec le manque de professionnels pour satisfaire à la demande à laquelle nous nous attendons.

En tant que concepteur, une des options que nous avons examinées... Je travaille également à la DBR, une école de conception-construction sans but lucratif, où nous donnons des cours de conception-construction. Nous invitons divers concepteurs — architectes, ingénieurs et concepteurs-paysagistes — à venir en classe pour concevoir un immeuble, un pavillon ou un petit projet quelconque, puis à passer en atelier pour fabriquer et monter la structure. On offre ainsi aux concepteurs une formation pratique qu'ils n'auraient pas nécessairement dans le contexte universitaire.

On observe d'importants besoins de formation à l'échelle mondiale. Nous envisageons la possibilité de concevoir un cours universitaire qui serait offert en ligne. Ce cours, qui serait sans but lucratif, encore une fois, et qui ne serait pas accrédité, permettrait à tout le moins de diffuser l'information.

Il est extrêmement surprenant de voir la quantité et la variété des connaissances requises pour la conception d'un immeuble en bois. Il faut évidemment prendre en compte les enjeux d'ordre structurel. À cela s'ajoutent les questions liées à l'approvisionnement, à la fabrication, à la protection contre les incendies, aux propriétés acoustiques, etc. Nous espérons offrir sous peu des cours qui permettront une mise à niveau de l'expertise des professionnels pour satisfaire à la demande.

C'était essentiellement le message que je voulais vous livrer. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

• (1650)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Tan, vous avez la parole.

M. Geng Tan (Don Valley-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, de vous joindre à nous à partir de si loin.

Monsieur Jeffery, vous venez de dire que l'étude sur les produits secondaires devrait être associée à l'étude sur les produits primaires, et j'ai ici des documents qui sont probablement tirés du site Web de votre association. On y dit que la Coast Forest Products Association fait la promotion de pratiques d'aménagement forestier de classe mondiale, axées sur l'expansion des marchés.

J'aimerais en savoir plus sur ces pratiques d'aménagement forestier. Pouvez-vous par exemple prévoir la plantation d'espèces complètement différentes pour répondre à la demande des acheteurs? Pourriez-vous remplacer le tremble par le pin si quelqu'un vous le demandait? Est-ce que ce serait possible?

M. Rick Jeffery: Dans ma déclaration préliminaire, j'ai dit que le Canada, la Colombie-Britannique et toutes les autres provinces avaient des pratiques d'aménagement forestier de classe mondiale. La reforestation est l'une des bases de ces pratiques; nous avons consacré des millions de dollars à la recherche dans ce domaine au

fil des décennies. Notre spécialité, c'est la reforestation en fonction du climat, du sol, de la température et des conditions physiologiques du site.

Ce qu'on veut éviter, c'est de planter des espèces qui ne sont pas appropriées parce que, tout d'abord, l'objectif de la reforestation, c'est de remplacer le couvert forestier par un nouveau couvert approprié sur le plan écologique, non seulement pour la production de bois, mais aussi pour la biodiversité, les espèces, etc. Nous pouvons voir la plantation selon un angle commercial, mais il faut surtout veiller à planter les bons arbres au bon endroit afin qu'ils survivent et qu'ils poussent bien.

• (1655)

M. Geng Tan: Merci.

Un des témoins que nous avons entendus a dit qu'entre 1997 et 2004, le volume d'exportation du bois non traité de la Colombie-Britannique était passé de 200 000 mètres cubes à plus de 5,5 millions de mètres cubes par année. Quelle est la situation à l'heure actuelle?

Est-ce toujours la même chose ou est-ce que vous exportez encore plus de bois? Si c'est le cas, comment le Canada peut-il espérer développer une industrie durable à valeur ajoutée si nous continuons d'exporter une si grande quantité de bois non traité?

M. Rick Jeffery: Comme dans tous les domaines, nous devons assurer la diversité des produits qui proviennent de nos forêts. C'est dans la forêt qu'on retrouve les marécages dans lesquels poussent les fleurs et les champignons qu'on exporte. Les gens utilisent nos forêts pour les loisirs et le tourisme. Nous produisons des produits de bois massif, des produits de pâtes et papiers et des produits secondaires. Nous produisons aussi des rondins. C'est un amalgame de produits.

Je vous ai parlé des contraintes réglementaires et de la possibilité pour un PDG de se présenter devant un conseil et de plaider en faveur d'investissements. En Colombie-Britannique — et surtout sur la côte —, il y a deux facteurs qui rendent les choses très difficiles: le premier, c'est l'accès à la fibre; le deuxième, c'est le coût de la fibre.

Les gouvernements et l'industrie doivent travailler ensemble, avec d'autres intervenants, pour régler les problèmes associés aux coûts et aux investissements parce que pour réduire la quantité de rondins exportés, il faut accroître les investissements dans les entreprises de fabrication de produits primaires et secondaires. Si l'on n'arrive pas à attirer l'investissement dans la fabrication, alors on maintiendra l'exportation des rondins. C'est un enjeu très complexe.

M. Geng Tan: Il me reste deux minutes; je vais poser une question à M. Karsh.

En 2010, vous vous êtes joint à une équipe d'experts en séisme en Haïti, après le tremblement de terre. À votre avis, au Canada, est-ce qu'un grand bâtiment en bois résisterait à un tremblement de terre de la même force que celui qui a frappé Haïti? Ensuite, si la réponse est oui, est-ce que nous devrions modifier nos codes d'évaluation pour permettre la construction de ces immeubles en bois au Canada?

M. Eric Karsh: Il y a une raison pour laquelle on m'a demandé d'enseigner l'ingénierie du bois en Haïti. On a ajouté ce cours plus tard au programme, lorsqu'on l'a offert pour la deuxième ou la troisième fois. La raison pour laquelle de nombreux ingénieurs voulaient en apprendre plus au sujet du bois, c'est parce qu'ils avaient remarqué que les maisons dans lesquelles les gens avaient survécu avaient une charpente légère. Cela ne veut pas dire que les immeubles en bois réagiront toujours mieux que les immeubles en béton en cas de tremblement de terre, parce qu'au bout du compte, ce n'est pas une question de matériau; c'est une question de conception. Il faut concevoir la structure de manière à ce qu'elle réagisse d'une certaine façon. Encore une fois, cela n'a pas de lien avec le matériau.

Si je renversais votre question, je vous répondrais que nous développons et utilisons des méthodes pour construire des structures en bois massif de toutes les tailles qui sont très sécuritaires et efficaces.

M. Rick Jeffery: J'aimerais ajouter quelque chose à cela.

Nous connaissons un grand succès au Japon avec les constructions à charpente légère, que nous avons introduites il y a 40 ans. Il n'y avait aucun marché pour cela au Japon. Ce qui est intéressant également, c'est que les immeubles en bois bien conçus résistent très bien aux tremblements de terre.

C'est avec cette plateforme que nous faisons des percées en Chine également, puisque de nombreuses régions du pays sont vulnérables aux tremblements de terre.

● (1700)

M. Eric Karsh: Le bois est beaucoup plus léger que le béton. C'est un grand avantage sur le plan de la conception.

M. Geng Tan: Merci.

Le président: Madame Stubbs, vous avez la parole.

Mme Shannon Stubbs: Merci, monsieur le président.

Monsieur Jeffery, pourriez-vous nous donner des détails sur les relations commerciales du Canada et nous parler de leur incidence sur vos membres? J'aimerais qu'on en examine quelques-uns.

Je me demande si les discussions au sujet de l'ALENA sont une source de préoccupation pour vos membres et si l'incertitude associée aux négociations a une incidence sur vous.

M. Rick Jeffery: Bien sûr. Comme vous le savez peut-être, le bois d'oeuvre n'est pas visé par l'ALENA. À l'heure actuelle, nous nous sommes engagés dans une bataille juridique avec le département du Commerce au sujet du bois d'oeuvre. On ne parle pas d'intégrer le bois d'oeuvre à l'ALENA pour le moment.

Toutefois, ce qui est très important pour l'industrie forestière, c'est de maintenir les dispositions du chapitre 19 de l'ALENA sur le processus de règlement des différends. Ces dispositions sont tout à fait essentielles, parce que les délibérations du département du Commerce et de la Commission du commerce international des États-Unis visent des lois américaines, le territoire américain et le profit des producteurs américains. Si l'on n'a pas accès aux groupes spéciaux de l'OMC et de l'ALENA pour le règlement des conflits, les règles du jeu ne seront pas équitables.

Mme Shannon Stubbs: Merci.

J'aimerais savoir si l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux a eu une incidence sur la capacité de vos membres d'investir dans la technologie ou d'engager du personnel pour accroître leurs entreprises. Voudriez-vous nous parler de l'absence d'un tel accord et de son incidence sur vos membres?

M. Rick Jeffery: Oui, bien sûr.

Tout d'abord, je dirais que les gouvernements de toutes les allégeances qui ont dû aborder la question l'ont prise très au sérieux et ont très bien réussi à représenter les intérêts du Canada dans le domaine du bois d'oeuvre. Ce n'est pas une question partisane. C'est un enjeu très important pour le gouvernement — sans égard à sa couleur — en raison de la taille et de l'importance de l'industrie. Le gouvernement du Canada actuel a fait ce qu'il pouvait pour négocier un accord; toutefois, si notre partenaire de l'autre côté de la frontière n'est pas prêt à négocier avec nous, il n'y a rien à faire. C'est là où nous en sommes aujourd'hui. La coalition des États-Unis ne veut pas conclure un accord et à moins qu'elle ne change d'idée, nous ne pourrions pas nous entendre. C'est tout simplement ainsi que fonctionnent les lois là-bas.

À l'heure actuelle, les conséquences sont assez minimes pour nos membres. Le prix du bois d'oeuvre a augmenté aux États-Unis. Ainsi, les consommateurs américains paient le prix des mesures protectionnistes prises par une poignée d'entreprises forestières.

Nous sommes toutefois déjà passés par là. C'est arrivé la dernière fois entre 2001 et 2006. Ce que nous savons, c'est que les marchés s'adaptent au fil du temps. Ce que nous prévoyons, c'est que pendant les procédures judiciaires, le prix du bois d'oeuvre commencera à baisser; puis, les choses commenceront à mal aller et on réduira les quarts de travail dans les scieries, on réduira les opérations forestières, etc.

C'est très difficile pour les PDG de se présenter devant un conseil pour lui demander d'investir si l'on impose des droits de 21 % sur les produits. J'ai dit plus tôt que 80 % du bois de la côte vendue aux États-Unis était du cèdre. Les États-Unis sont notre plus important marché pour le cèdre. Ils sont probablement les seuls à vouloir payer le prix du cèdre. La valeur moyenne du cèdre exporté aux États-Unis est de 1 200 \$ par mille pieds-planche. Si l'on rajoute des droits de 21 %, cela correspond à 400 \$ supplémentaires. Le marché ne supportera pas ce prix longtemps.

Les prix commencent déjà à baisser. La baisse des prix aura une incidence sur l'emploi et l'activité économique, et aussi sur l'investissement.

● (1705)

Mme Shannon Stubbs: Merci.

À ce sujet, vous avez clairement fait référence aux règlements, aux coûts, aux taxes et à l'économie, et à leur incidence sur le climat d'investissement du Canada. Je ne parle pas de façon partisane, mais plutôt au nom des décideurs qui peuvent faire des recommandations par l'entremise de ce rapport. Je vous invite à nous faire part de toute recommandation ou détail, ou de votre plus grande priorité, ou peut-être des règlements que vous souhaiteriez voir modifier afin d'aider votre industrie.

M. Rick Jeffery: Bien sûr.

La Loi sur les espèces en péril a une très grande incidence sur la certitude en matière d'approvisionnement et sur le coût de l'approvisionnement. C'est une loi fédérale. Elle n'est pas très bien rédigée. On ne tient pas compte des répercussions socioéconomiques dans le cadre de l'élaboration des plans pour les espèces en péril et des stratégies de rétablissement. On en tient seulement compte à la toute fin. Ainsi, le Cabinet pourrait dire: « Nous voulons faire autre chose qu'une stratégie de rétablissement, étant donné les coûts socioéconomiques connexes. » C'est beaucoup trop tard dans le processus. Encore une fois, lorsqu'on fait une présentation devant le conseil, il est impossible de parler d'investissement si l'on ne peut pas savoir d'où viendront les arbres. Il est tout à fait absurde d'espérer que le Cabinet fédéral tienne compte des répercussions socioéconomiques d'un enjeu lié aux espèces en péril à la fin du processus. Cela pèse lourd.

On parle beaucoup du caribou au pays. Je vous encourage à consulter le site Web de l'Association des produits forestiers du Canada pour en apprendre davantage au sujet du caribou. Ce n'est pas un enjeu sur la côte. Nous n'avons pas de caribou, mais nous avons l'autour des palombes, le guillemot marbré, etc. Voilà une chose.

L'autre chose, c'est qu'il faut travailler à la réconciliation avec les Premières Nations. Il est tout à fait louable de vouloir appliquer l'esprit et l'intention de la DNUDDPA et d'autres textes lorsqu'on fait affaire avec les Premières Nations, mais le fait est qu'il faut entreprendre une réconciliation de manière à ce que les Premières Nations tirent profit de tout cela. Bien honnêtement, je crois que le gouvernement fédéral doit passer à l'action en Colombie-Britannique pour nous aider avec le processus de réconciliation. Nous pouvons prendre des mesures qui seront positives pour les Premières Nations, pour l'industrie et pour les gouvernements. Il faut aller de l'avant et le gouvernement est un partenaire important à cet égard.

Ce serait les deux principaux points à prendre en compte.

Enfin, le gouvernement est doté d'une stratégie d'investissement bien pensée en ce qui a trait à la construction écologique avec le bois, au programme ITTIF, etc. Nous vous encourageons à continuer d'investir dans la recherche et le développement pour aider l'industrie avec l'aménagement forestier, les produits et la technologie.

Mme Shannon Stubbs: Merci.

Le président: Allez-y, madame Sansoucy.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Merci, monsieur le président.

Je remercie également les deux témoins de leur présentation.

Mes questions s'adressent indifféremment à l'un ou l'autre des témoins, qui peuvent répondre à leur convenance.

Dans vos présentations, vous avez souligné les percées réalisées lors de projets de construction qui favorisent l'utilisation du bois, particulièrement dans la construction d'immeubles en bois de grande hauteur. Vous avez aussi démontré clairement que le Canada était maintenant un chef de file mondial quant à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Bien que vous ayez abordé brièvement cette question, j'aimerais que vous nous parliez plus en détail de la demande actuelle quant à la construction d'immeubles en bois de grande hauteur et que vous nous disiez quelles sont les perspectives d'avenir.

●(1710)

M. Eric Karsh: Comme je l'ai expliqué, il y a cinq ans, nous avons publié le rapport de la recherche démontrant que nous pouvions construire des édifices en bois de grande hauteur.

À ce moment, il y a eu beaucoup de critiques sur Internet. Beaucoup de gens ont réagi comme on pouvait s'y attendre, c'est-à-dire qu'ils disaient que les gratte-ciel en bois étaient des lieux propices aux incendies, aux termites, et ainsi de suite. En seulement cinq ans, je crois qu'il y a eu assez de discussions et de recherches pour démontrer qu'on peut construire des édifices en bois de grande hauteur de façon très sécuritaire.

À l'heure actuelle, nous sommes engagés dans la conception d'édifices de grande hauteur au Brésil, en Chine, en France, au Canada et aux États-Unis. De plus en plus, je crois que cela devient un phénomène international. Pourtant, ce qui est plus important, c'est de passer des édifices de démonstration aux édifices qui sont financés par des investisseurs commerciaux. On ne parle pas nécessairement de construire des immeubles de 20 à 30 étages, mais des immeubles de 6 à 12 étages.

C'est là qu'est l'avenir. C'est cela qui va avoir des répercussions importantes sur l'utilisation du bois massif.

[Traduction]

M. Rick Jeffery: J'aimerais ajouter quelque chose.

Je suis aussi directeur du Conseil canadien du bois. Nous avons mené des recherches exhaustives. Certaines modifications ont été apportées au Code national du bâtiment en ce qui a trait à la construction d'immeubles de six étages ou moins, et les provinces s'y adaptent. Ici, en Colombie-Britannique, la presque totalité des nouveaux immeubles de six étages sont faits en bois. C'est un important segment de marché pour nous.

Nous avons réalisé une analyse de segment de marché pour les immeubles de 6 à 12 étages. C'est un autre segment important au Canada. Il est peut-être encore plus important aux États-Unis. Nous déployons beaucoup d'efforts en ce qui a trait aux dispositions des codes du bâtiment sur les immeubles de 6 à 12 étages et au développement des technologies et des systèmes de bâtiment qui répondent à ce segment, qui est assez important. Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais nous pourrions certainement vous les transmettre. Le Conseil canadien du bois pourrait aussi vous les transmettre.

On examine aussi les immeubles commerciaux de faible hauteur. On pourrait facilement utiliser les techniques de construction en bois pour bon nombre des centres commerciaux faits de béton et de poutres d'acier. Ainsi, on réaliserait des gains en efficacité énergétique et on réduirait l'empreinte carbone et les GES.

On réalise d'importantes recherches sur les immeubles de 6 étages et moins, les immeubles de 6 à 12 étages et les immeubles commerciaux de faible hauteur. Ce sont les nouveaux segments sur lesquels se centre notre industrie, au-delà des logements résidentiels.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Je disais plus tôt que dans Saint-Hyacinthe—Bagot, la circonscription que je représente, nous sommes très fiers d'une nouvelle tour de bureaux de six étages en bois, qui est maintenant terminée et qui a trouvé tous ses locataires.

Comment le gouvernement du Canada peut-il utiliser sa politique d'approvisionnement pour mieux soutenir votre secteur d'activité et contribuer à éliminer des risques liés à l'adaptation des nouvelles façons de faire, comme la construction de charpentes en bois massif?

[Traduction]

M. Rick Jeffery: Je dirais que nous avons un processus très rigoureux concernant les codes du bâtiment. Nous devons nous assurer de poursuivre la recherche-développement à l'appui des codes du bâtiment pour veiller à ce que les codes du bâtiment soient élaborés de manière à soutenir la construction d'édifices sécuritaires avec divers matériaux: du béton, de l'acier ou du bois.

L'édition 2020 du code du bâtiment sera un code qui se fondera sur des résultats plutôt qu'un code normatif. Tandis que nous nous appliquons à élaborer ce code, nous devons nous assurer d'inclure toutes les mesures de protection dont nous avons besoin pour garantir que nous avons des édifices sécuritaires.

De plus, comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a divers programmes fédéraux de construction verte en bois qui nous aideront à faire la promotion de l'utilisation du bois dans la construction au Canada au cours des quatre prochaines années.

Par ailleurs, comme le gouvernement lance une politique d'approvisionnement concernant ses ambitieux programmes d'infrastructure, nous devons nous assurer d'examiner la possibilité d'utiliser le bois dans ces projets. Ensuite, comme Eric l'a mentionné, nous devons également nous assurer d'investir suffisamment d'argent du côté de nos ingénieurs, de nos concepteurs et de nos architectes pour qu'ils se sentent aussi à l'aise de construire avec du bois.

Voulez-vous ajouter quelque chose?

• (1715)

M. Eric Karsh: Oui.

L'industrie de la construction évolue relativement lentement. La présence de codes est fondamentale pour venir confirmer la recherche-développement nécessaire en vue de garantir que l'utilisation du matériau est sécuritaire. Je crois que nous réalisons beaucoup de progrès à cet égard.

Comme Rick l'a mentionné, l'autre élément de l'équation est la sensibilisation. C'est l'oeuf et la poule. Si très peu d'étudiants sont diplômés de facultés de génie où la construction en bois est enseignée, il y aura finalement peu de professeurs qui pourront retourner l'enseigner dans les établissements. Comment pouvons-nous éliminer ces obstacles? Comment pouvons-nous former plus d'ingénieurs et d'architectes?

Pour l'instant, la majorité des ingénieurs et des architectes qui commencent à concevoir des édifices en bois sont autodidactes. Je n'ai jamais suivi de cours en génie du bois. J'ai en gros appris ce que je sais sur le tas. Cependant, maintenant que le prix des bâtiments à charpente en bois correspond davantage au prix de la construction en béton — et je crois que nous y sommes presque —, la demande connaîtra une croissance très rapide. Nous constaterons ensuite un blocage non seulement dans les domaines de la conception ou de l'expertise en général, mais aussi dans les secteurs de la fabrication et de la construction.

Je crois que nous devons nous préparer à cette croissance dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, et cela inclut la sensibilisation des partenaires.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Serré, allez-y.

[Français]

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup aux deux témoins. Vous nous avez apporté beaucoup d'informations aujourd'hui. Je suis heureux de savoir que vous allez pouvoir nous en offrir d'autres.

Vous avez tous les deux parlé de la notion de chef de file et du fait que le Canada a joué un rôle assez important pour ce qui est de la création d'emplois dans le domaine de la foresterie. Monsieur Jeffery, vous avez mentionné les supergrappes dans le secteur de la foresterie. J'ai été très actif dans le secteur des mines, et je souligne que ce secteur a été inscrit sur la liste des neuf propositions de supergrappes d'innovation.

Ma première question est assez précise, monsieur Jeffery. Lorsque vous avez mentionné l'initiative de notre gouvernement, vous avez parlé de l'investissement fait par l'organisation Forêt internationale et Développement environnemental, ou IFED, dans le secteur de l'innovation. Avez-vous des recommandations particulières à faire au Comité pour que nous puissions améliorer ce programme? Autrement dit, pouvons-nous faire quelque chose pour aider à améliorer le programme au profit de l'industrie?

[Traduction]

M. Rick Jeffery: Ces programmes sont très bien conçus. Nous pourrions par contre les améliorer en vue de pouvoir y accéder plus rapidement et à moindre coût. Très souvent, nous devons remplir beaucoup de documents dans le cadre de certains de ces programmes pour présenter une demande, être retenus et recevoir des fonds. Ce serait une bonne chose d'en simplifier les processus.

Vous vous occupez du secteur riverain, et nous vous en sommes extrêmement reconnaissants. Nous avons des programmes concernant l'expansion des exportations. Les fonds additionnels dans le Programme de développement des marchés proviennent du gouvernement fédéral. Il n'est pas nécessaire que la province ou l'industrie verse une contribution équivalente. C'est très utile, en particulier lorsque nous pensons faire des projets pilotes pour présenter notre technologie ailleurs, comme en Chine, soit un pays où il y a considérablement plus de mises en chantier et qui a besoin de plus d'édifices écoénergétiques et à faibles émissions de gaz à effet de serre. Nous vous encourageons à maintenir ce programme qui a été renouvelé pour deux ans. L'industrie a de la difficulté à planifier à long terme. Cela soutient nos bureaux dans les marchés étrangers au Japon, en Chine, en Corée et en Inde. Il est difficile de planifier l'avenir et d'avoir du personnel sur place, lorsque vous êtes toujours à la merci des cycles budgétaires. Bref, ce serait utile d'avoir du financement à long terme pour ces programmes.

En ce qui concerne le programme de construction verte en bois, nous ne sommes pas vraiment certains des détails, mais nous avons évidemment hâte d'en discuter. J'imagine que cela revient à mon commentaire sur la simplification des processus. Lorsque le Conseil du Trésor et les ministères fédéraux concernés élaborent la mise en oeuvre de telles mesures, il serait utile de réaliser des consultations préalables sur la forme que cela prendra, la manière d'y avoir accès et la façon d'en assurer le suivi, et ce, pour utiliser efficacement les fonds publics.

• (1720)

M. Marc Serré: Merci.

La prochaine question s'adresse à M. Karsh. Il y a une heure, nous avons entendu le vice-président de l'Association internationale des pompiers, et il a exprimé de vives inquiétudes qui semblaient découler de son incertitude concernant la capacité de charge et la charge combustible. Il semble y avoir beaucoup de renseignements erronés ou il semble manquer d'information. Du point de vue de votre association d'ingénieurs, auriez-vous des commentaires concernant les inquiétudes soulevées par les associations des pompiers? Ces groupes participent à l'élaboration des codes du bâtiment depuis 2005.

Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez dire à l'association des pompiers ou au Comité concernant précisément les inquiétudes exprimées?

M. Eric Karsh: C'est tout à fait naturel que des gens réagissent ainsi à l'idée de construire des immeubles de grande hauteur en bois d'oeuvre. C'est tout à fait naturel de réagir ainsi, parce que le bois est un matériau combustible. Ce que nous faisons valoir, à titre de concepteurs, c'est qu'il y a une différence entre la combustibilité ou une construction combustible et une construction résistante au feu. L'acier fond, et c'est la raison pour laquelle il faut le protéger dans les édifices, mais ce n'est pas combustible. Le bois d'oeuvre est combustible, mais il ne fond pas. Il conserve son intégrité structurelle même s'il est exposé durant des heures à de vives flammes.

C'est une question de sensibilisation. Les spécialistes de la sécurité incendie — à défaut d'un meilleur terme —, qui assistent à un essai de résistance au feu concernant, par exemple, du bois massif, sont rassurés. Ils comprennent qu'il y a une différence entre une construction à ossature légère, par exemple, et une construction en bois massif. Vous n'allumez pas un feu avec une bûche. Vous utilisez plutôt du petit bois. Dans le même ordre d'idées, une construction en bois massif ne réagit pas de la même manière lors d'un incendie qu'une construction à ossature légère. Cela ne veut pas dire qu'une construction à ossature légère n'est pas sécuritaire; c'est approprié dans certains types de construction, mais il y a d'autres règles dans les codes pour le bois massif, qui réagit très différemment.

M. Marc Serré: J'ai seulement une petite question. Le représentant de l'association des pompiers a premièrement parlé des codes du bâtiment, mais il y a aussi la question des rénovations qui sont réalisées par la suite. Il ne semble pas y avoir suffisamment de mesures réglementaires sur la rénovation de structures en bois. Aimerez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

M. Eric Karsh: Je répète qu'il faut correctement classifier les divers types de construction en bois d'oeuvre. Les charpentes légères dépendent de leur fini pour assurer leur intégrité structurelle durant un incendie, alors que le bois massif est par nature résistant au feu, en particulier dans le cas des panneaux de bois massif. Je dirais que c'est absolument vrai dans le cas de rénovations de charpentes légères. Vous ne devez absolument rien laisser passer. Il faut veiller à ce que les finis qui faisaient partie à l'origine de la conception du bâtiment soient réappliqués lors d'une rénovation. C'est moins un problème dans le cas du bois massif.

M. Rick Jeffery: J'aimerais seulement mentionner que nous réalisons des recherches de calibre mondial au Conseil national de recherches et à l'Université Carleton dans le domaine des matériaux résistants au feu. Nous devrions encourager nos pompiers à se renseigner sur ces recherches et peut-être même à y participer, parce qu'ils sont un élément important de l'équation.

M. Marc Serré: Merci.

Le président: Merci, monsieur Serré.

M. Falk aura cinq minutes.

J'ai une question. Nous entendons beaucoup de témoignages concernant les charpentes en bois. Êtes-vous tous les deux convaincus qu'un immeuble de 12 étages à ossature en bois est aussi sécuritaire et offre la même intégrité structurelle et la même durabilité qu'un immeuble à ossature en acier et en béton? Si vous l'êtes, que vous soyez à Vancouver, à Timmins ou dans les Territoires du Nord-Ouest change-t-il quelque chose?

• (1725)

M. Eric Karsh: À mon avis, la sécurité d'un édifice, que ce soit du point de vue de la résistance au feu ou de sa structure, est une question de conception et de rendement. Voilà pourquoi les codes se dirigent vers une approche axée sur le rendement.

Il ne fait aucun doute que l'intégrité d'une structure en bois massif lors d'un incendie est extrêmement élevée et est même beaucoup plus élevée qu'elle le serait, par exemple, dans un édifice en acier si l'acier était laissé à découvert, parce que le bois massif se protège en créant une couche carbonisée. De plus, un édifice entièrement construit de panneaux de bois massif, qui sont étanches à l'air, comme le bois lamellé-croisé, réussira à circonscrire l'incendie et à l'empêcher de se propager à l'ensemble de l'immeuble.

Lorsque vous examinez le tout du point de vue du rendement, je crois que nous pouvons démontrer qu'un édifice en bois, s'il est bien conçu, aura un rendement supérieur à un édifice en acier ou en béton. Cela ne fait aucun doute.

Le président: Cette notion change-t-elle lorsque vous atteignez une certaine hauteur?

M. Eric Karsh: Je répète que cela concerne davantage la conception que le matériau utilisé. C'est encore plus important d'avoir la capacité de circonscrire un incendie dans un immeuble de plus grande hauteur, et c'est possible d'y arriver grâce à des panneaux de bois massif.

Le président: Merci.

Monsieur Falk, vous avez cinq minutes.

M. Ted Falk: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins de leur exposé; c'était très instructif.

Ma question porte seulement sur l'intégrité structurelle des ossatures en bois lamellé-croisé ou en bois massif. Y a-t-il une certaine portée qui serait idéale ou que vous ne dépasseriez pas dans le cas d'une ossature en bois massif?

M. Eric Karsh: C'est une question de nature économique. Des économies peuvent être réalisées dans le cas de certaines portées et de certains produits, et c'est vrai pour tous les produits et tous les matériaux. Si vous voulez savoir s'il y a une limite par rapport à ce que nous pouvons faire avec du bois, je vous rappelle que nous avons construit des stades de soccer en bois au Québec avec des portées de 225 pieds. Il y a des stades en Europe qui ont des portées de 350 pieds, de même qu'un anneau de patinage de vitesse, mais c'est une construction en bois et en acier.

Si vous regardez le rapport résistance-poids du bois d'oeuvre, il est supérieur au béton armé, parce que le bois est six fois plus léger, et la résistance du bois d'ingénierie moderne est semblable à celle du béton armé normal. Sur le plan purement structurel, le bois peut arriver aux mêmes résultats que le béton ou l'acier.

M. Rick Jeffery: J'aimerais seulement ajouter quelque chose. Nous ne disons pas qu'un édifice doit absolument être entièrement fait de bois, de béton ou d'acier. De brillants spécialistes arrivent à la conclusion que, si nous utilisons des moyens hybrides combinant ces matériaux, nous pouvons construire toute sorte de choses.

M. Ted Falk: Merci de votre commentaire. J'en suis conscient.

Il reste un dernier aspect dont j'aimerais parler. Il a également été mentionné que nous pourrions utiliser le bois dans la construction de ponts. Je sais que c'était très commun d'utiliser du bois d'oeuvre à l'époque; nous n'avons qu'à regarder les ponts ferroviaires qui ont été construits il y a belle lurette. À l'époque, il n'y avait pas de bois lamellé-croisé; il n'y avait que du bois massif.

Selon vous, si nous utilisons du bois lamellé-croisé pour construire un pont, par exemple, le matériau résistera-t-il aux intempéries et aux produits comme le fondant qui est utilisé aujourd'hui?

M. Eric Karsh: Je crois que le bois d'oeuvre était probablement un matériau populaire pour la construction de ponts il y a environ un siècle, parce que c'était en gros un matériau que nous pouvions nous procurer près du site. Nous n'avions pas besoin de camions pour transporter les matériaux. C'est peut-être la principale raison pour laquelle nous utilisons du bois d'oeuvre à l'époque. Pour protéger le bois, des produits chimiques étaient appliqués.

Les ponts actuellement construits en Europe utilisent une autre approche. En gros, nous protégeons le bois d'oeuvre du soleil et de l'eau en appliquant un fini sur le pont. Avec cette technique, nous pensons qu'il est possible de concevoir un pont qui a une durée de vie de 100 ans.

Pour répondre à votre question, le bois lamellé-croisé est parfaitement conçu pour construire des ponts, parce qu'il fournit un tablier très rigide, ce qui est essentiel pour distribuer les charges de roue sur la structure du pont. Des ponts sont actuellement construits avec du bois lamellé-croisé.

• (1730)

M. Ted Falk: Merci, monsieur Karsh.

D'accord. Très bien. C'est utile.

J'ai une dernière question pour vous, monsieur Jeffery. Vous avez parlé de la prochaine génération de produits de bois. Pouvez-vous brièvement nous parler des produits de bois de prochaine génération qui, selon vous, offrent le plus de possibilités?

M. Rick Jeffery: Oui. Avec plaisir.

Pour rester dans le même thème, les ponts sont justement un autre secteur où le Conseil canadien du bois a cerné un véritable débouché au Canada. Des centaines de ponts au pays doivent être remplacés. Le bois pourrait être un bon matériau de rechange dans ce secteur.

À mon avis, beaucoup de produits de prochaine génération ont trait aux produits de bois massif d'ingénierie, comme le bois en placage stratifié, le bois à copeaux parallèles et le bois lamellé-croisé. Voyez-les comme un système et non seulement comme des produits. Vous ne vendez pas seulement un produit. Vous faites valoir que vous avez ces divers types de produits qui peuvent être utilisés ensemble à diverses fins pour construire, par exemple, des portées de 350 mètres. À ce sujet, c'est vraiment ce qui retient mon attention.

En ce qui a trait aux produits de pâtes et papiers, j'ai parlé de l'importance du secteur primaire et du secteur secondaire par la suite. Les usines de pâte à papier seront des usines de pâte à papier. Elles prendront de la fibre, elles la feront bouillir pour la transformer en cellulose et en lignine et elles fabriqueront du papier et tout le reste. Le papier n'est pas un produit gagnant. Lorsque je pense aux produits de prochaine génération qui suscitent vraiment de l'intérêt, je pense à la cellulose nanocristalline qui peut être utilisée dans les fibres de carbone et ajoutée à du verre. Nous pouvons utiliser la lignine et la cellulose pour remplacer les polycarbonates à base de pétrole dans les plastiques et les fibres de carbone.

Il y a ensuite tout le secteur des biocarburants; nous pouvons satisfaire à une partie de nos besoins énergétiques grâce à de l'énergie renouvelable produite à partir de bois. Voilà des exemples de produits sur lesquels nous réalisons des recherches en laboratoire. Notre défi est maintenant de réduire les risques associés à ces produits et de les mettre en marché, et le gouvernement peut jouer un rôle en la matière. Le précédent gouvernement et le gouvernement actuel ont adopté certaines mesures, comme l'IFED et des programmes d'innovation en foresterie, et ils ont investi dans FPInnovations, par exemple, en vue de nous permettre de faire la transition entre les laboratoires et la réalité.

Voilà le défi. Voilà pourquoi je dis qu'il est difficile d'attirer des investissements au pays ces derniers temps.

M. Ted Falk: Merci beaucoup.

Le président: Messieurs, merci beaucoup.

Nos discussions étaient intéressantes, et nous avons entendu des témoignages utiles. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps de venir ici aujourd'hui. C'était tout le temps que nous avions.

Nous allons nous arrêter là. Nous vous sommes très reconnaissants de votre aide.

Avant de clore la réunion, je vous rappelle que nous serons de retour mercredi. Il sera question du rapport sur l'électricité. Tout le monde sera au rendez-vous et sera prêt, disposé, motivé et plein d'énergie.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>